



COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

Le Burnhauptois

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

2020 - 2021



p. 28 - 35

*Dossier spécial
salle des fêtes*



Renseignements utiles

MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

Fax : **03 89 48 99 78**

E-mail :

mairie@burnhaupt-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi de 10h à 12h
et de 14h à 19h
- > Mardi fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h
- > Jeudi fermée le matin
- ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h



Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

PERMANENCE DU NOTAIRE

Les lundis 7 juin, 6 septembre, 4 octobre,
8 novembre, 6 décembre 2021
de 17h à 18h en Mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude
de Maîtres Hélène SIFFERT- KLUSKA et
Théodore WALTMANN à CERNAY, 3 rue
du Lot et Garonne au **03 89 75 55 03**

MÉDECIN

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang
Téléphonez de 8h à 9h et de 14h à 15h
au **03 89 48 70 02** pour les rendez-vous
de consultations :

- MATIN : lundi, mardi, mercredi
et jeudi de 9h à 11h.
- APRÈS-MIDI : lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 18h.
- Pour les nourrissons à 8h30
et à 15h30.
- Samedi matin sur R.V.

MAISON DE SOINS DU LOUP

37 rue du Loup
Infirmières : **03 89 62 61 28**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim
03 89 82 59 57

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLÉE DE LA DOLLER

Mairie de Burnhaupt-le-Haut :
03 89 48 70 58

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

03 89 48 78 24

ÉCOLE MATERNELLE

03 89 48 78 33

PRESBYTÈRE

03 89 48 74 92

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MASEVAUX

03 89 82 41 21

LA POSTE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

36 31

Horaires de levées de la poste
(carrefour Chapelle et Mairie):
du lundi au vendredi à 9h, le samedi
à 9h uniquement en Mairie.

COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) :
tous les jeudis (les sortir la veille
à partir de 20 h).
- OMR - Ordures ménagères résiduelles
(bac gris) : les jeudis des semaines
paires (selon calendrier du SMTC)

COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la
collecte les jeudis des semaines impaires
(selon calendrier du SMTC) sont gratuits
et à votre disposition devant le local du
service technique (parking de la Mairie),
2 rouleaux maximum par foyer.
Des canisacs pour les déjections canines
sont disponibles gratuitement en mairie.

BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement) pour tontes
de pelouse, feuilles, tailles de haies :
les samedis (ou les vendredis si samedis
fériés) du 9 avril au 5 novembre 2021
(la benne se situe rue du Loup).

DÉCHÈTERIE D'ASPACH-MICHELBAACH

03 89 75 29 05

- Horaires d'été : (avril à septembre)
du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h.
- Horaires d'hiver : (d'octobre à mars)
du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « L'ARC EN CIEL » de BURNHAUPT-LE-BAS

03 89 48 95 79

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30
à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

ACCUEIL PETITE ENFANCE de BURNHAUPT-LE-HAUT

03 89 48 94 73

Du lundi au vendredi de 7h à 19h,
de 3 mois à 3 ans, animation les
mercredis et vacances scolaires pour les
+ de 3 ans au périscolaire centre de loisirs.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Frédérique GALLI
ou Mme Christine JAECKER
03 89 62 72 00 ou **03 89 82 47 35**

ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN - **03 89 75 62 43**
ou Mme DURINGER - **03 89 82 62 63**
pour les personnes de plus de 60 ans.

BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

31 rue Principale - **03 69 19 98 62**

Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 5 Réunions du conseil municipal
- 8 Bilan chiffré 2020 et projets 2021
- 12 Réalisations 2020
- 14 Le PLUi
- 16 La vie au village
- 24 La vie à l'école
- 26 Maisons fleuries 2020
- 28 La salle des fêtes
- 36 Opération sac de courses
- 37 On a testé pour vous
- 40 Rétrospective météo de 2020
- 42 Mises à l'honneur
- 43 Parole à nos voisins
- 44 Solidarité
- 46 Infos diverses
- 47 Jouons!
- 48 Oeil de lynx
- 50 État civil

Editorial du maire



Madame, Monsieur, chers Burnhauptois,

Depuis le dernier bulletin municipal paru en septembre 2020, où pour beaucoup d'entre nous la vie avait repris un cours plus habituel, nous avons pu voir l'arrivée inquiétante de différents variants de la Covid 19 et vécu une nouvelle période de confinement au mois de novembre, et à nouveau en ce mois d'avril. La période est complexe et éprouvante, bien que cette fois il ne s'agit plus d'un grand saut dans l'inconnu mais d'une situation sanitaire à laquelle nous sommes malheureusement quelque peu habitués... nous espérons que ce ne sera pas pour une trop longue période! J'ai une pensée pour toutes les victimes, les malades, et bien sûr une reconnaissance immense pour tous les personnels soignants qui sont dans l'effort et le dépassement de soi depuis plus d'un an. Je veux également remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis à la vie de continuer, dans les écoles, dans les services municipaux, dans les services d'accueil au public, sans oublier bien évidemment les personnels assurant la sécurité de nos populations. Au plus près des équipes enseignantes et préoccupé par le maintien de l'ouverture des écoles nous avons fait le possible avec le personnel communal. **MERCI À TOUS!**

Quelles seront les conséquences à moyen et à long terme de cette pandémie? Nul ne le sait encore vraiment, mais nous aurons sans doute encore de nombreuses difficultés à affronter dans les prochains mois et prochaines

années. Nous pensons également aux restaurateurs, hôteliers, commerçants, artistes et acteurs du monde de la culture, ne pouvant exercer leurs activités, souvent socles de l'art de vivre à la française, et qui souffrent de cette pénible pandémie... Bravo à ceux qui ont su réorganiser leurs activités et courage encore à tous.

Aujourd'hui nous vous présentons cette édition différemment intégrée dans le calendrier annuel par rapport aux éditions précédentes. Dorénavant le bulletin municipal paraîtra en début d'année pour retracer une année civile entière.

Depuis septembre la municipalité a pu mettre en place, grâce à l'impulsion d'une commission animation très dynamique, un marché bimensuel de producteurs locaux. C'est une véritable réussite dans le domaine des circuits courts mais aussi en terme de lien social, et je vous encourage à rendre visite à ces producteurs qui déploient leurs étals deux vendredis après-midi par mois dans la rue du Stade.

En septembre nous avons également eu la chance de pouvoir organiser une édition toute particulière des « Mulhousiennes » décentralisée, c'est-à-dire dans les communes de la couronne mulhousienne dont Burnhaupt le Bas, où chacun a pu s'adonner à la course à pied ou à la marche en donnant pour la recherche contre le cancer du sein.

Ces derniers mois il a fallu réinventer nos pratiques notamment par rapport aux manifestations qui n'ont pu se tenir. Par exemple

REVUE RÉALISÉE PAR :

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Alain GRIENEISEN, Maire

RÉDACTEUR EN CHEF :

Céline CHARPENTIER,
Adjointe au Maire chargée de l'information

RÉDACTEURS :

Laurent FINCK, Adjoint au Maire
Véronique DUFFNER, Catherine GRABOWSKI,
Ilitch KANGOUDH, Alain STEIBLE
Conseillers municipaux
Paul KRAFFT

Nicolas TRESCH, Secrétaire général

Dominique LAPORTE,
Isabelle MENU, Elise WEINZAPFLEN
Adjointes administratives

CRÉDIT PHOTOS :

Laurent FINCK, Alain GRIENEISEN, André HIRTH
Commune de Burnhaupt-le-Bas
Équipe enseignante de nos écoles
Niala'prod

CONCEPTION : REPAIR+ / 07 61 41 55 78

IMPRESSION : MACK - Oberhergheim



les prix des maisons fleuries ont été distribués directement aux lauréats, le repas de Noël des Aînés et du personnel communal a été remplacé par une distribution de colis gourmands, en soutenant nos fournisseurs habituels.

Autre changement mais qui était prévu : pour des raisons environnementales, nous avons décidé de mettre un terme à l'impression annuelle de l'agenda municipal pour le remplacer cette année par la distribution de sacs de course en toile, sponsorisés par nombre de nos partenaires locaux ; je les remercie vivement de nous avoir permis cette transition.

Les travaux de rénovation intérieure de l'église vont bon train et devraient être à leur terme d'ici quelques semaines. L'inauguration est prévue le jour de la fête patronale à savoir Saints Pierre et Paul le 27 juin prochain.

Vous pourrez constater par vous-même le magnifique résultat de ces travaux qui durent depuis plus de 2 ans. J'en profite pour saluer l'entente exemplaire qui a permis à l'aboutissement de ce beau projet entre la commune, la paroisse et l'association Ecrin.

À son niveau, la communauté de communes a lancé les études pour l'implantation d'un ensemble périscolaire au 12 rue des Fleurs et fin 2020 c'est le cabinet d'architecture AJENCE qui a été sélectionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Les travaux de construction démarreront en 2022, après la démolition prévue fin 2021. Le plan local d'urbanisme intercommunal est également en cours de route et chacun a pu exprimer ses observations ou requêtes lors de l'enquête publique qui s'est tenue dans toutes les mairies du territoire il y a quelques semaines.

Pour 2021, il est difficile de programmer des manifestations et notre cher Rachamarkt a déjà dû être annulé... c'est encore un coup dur pour la vie de notre village et de ses associations qui souffrent depuis plus d'un an. Néanmoins la raison doit l'emporter.

Je remercie enfin les 67 personnes, dont une douzaine d'enfants, qui ont prêté main forte au nettoyage de printemps de notre ban communal et vous invite d'ores et déjà à prendre date pour la journée citoyenne qui se tiendra le samedi 3 juillet prochain !

Avec tous les élus et personnels engagés à mes côtés pour notre village, je vous encourage à veiller les uns sur les autres et à prendre soin de vous,

Votre maire,
Alain Grieneisen

Bonne lecture à tous !

REMERCIEMENTS

ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES - VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - JURY DES MAISONS FLEURIES
DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE - LES BÉNÉVOLES.

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.

Réunions de Conseil Municipal

Résumés des principales décisions prises

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Avis de la commune sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal lors de sa séance du 19 février 2020. Selon l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées, dont les communes membres de l'EPCI, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les principaux objectifs poursuivis par la Communauté de Communes dans le PLUi sont les suivants :

- Répondre aux objectifs généraux énoncés aux articles L110 et L121 1 du Code de l'Urbanisme ;
- Doter l'ensemble des communes d'un document de planification adapté et qui intègre les évolutions législatives récentes ;
- Engager une réflexion à l'échelle de l'ensemble de la vallée afin de traduire le projet politique communautaire, tout en tenant compte des particularités communales ;
- Renforcer l'armature et la cohésion interne de la vallée ainsi que la solidarité territoriale en tirant au mieux parti de la diversité et de la complémentarité des entités qui la constituent ;
- Traduire localement les orientations du SCoT Thur Doller ;
- Affirmer le positionnement du territoire par la prise en compte des interrelations avec les pôles urbains de proximité (agglomération mulhousienne, de Belfort, Cernay...), au sein d'un environnement transfrontalier.

Les principales options, orientations et règles que contient le PLUi :

- AXE 1: Construire un territoire de la proximité basé sur une offre diversifiée en logements, équipements et services ;
- AXE 2: Assurer un développement économique équilibré du territoire basé sur la complémentarité entre piémont et montagne ;
- AXE 3: Organiser le territoire à partir d'une offre structurée de mobilité collective et partagée ;
- AXE 4: Maintenir le cadre de vie authentique et valoriser les ressources de la vallée.

En ce qui concerne la concertation, 5 réunions publiques réunissant 400 personnes ont été organisées aux deux moments clés de la procédure. Les deux premières ont porté sur la définition des orientations et sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), les trois dernières sur l'élaboration du projet spatial et sa traduction réglementaire.

Suite à la concertation des personnes publiques et des conseils municipaux sur le projet de PLUi arrêté, les prochaines étapes seront :

- L'enquête publique d'une durée minimale d'un mois.
 - L'approbation du dossier en Conseil Communautaire.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et 4 abstentions :
- d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans sa version arrêtée le 19 février 2020.
 - de demander la prise en compte de 9 observations.

Agréments de permissionnaires de chasse

Dans le département du Haut-Rhin, l'article 20.1 du cahier des charges des chasses communales prévoit que la personne physique détentrice du droit

de chasse peut s'adjoindre des permissionnaires. De ce fait, M. Bernard MOUTAUD, adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 à Burnhaupt-le-Bas, sollicite l'agrément de deux nouveaux permissionnaires pour le bail de chasse 2015-2024 :

- Mme Nadine BURI – BURG DORF (SUISSE).
- M. Rolf KRÄHENBÜHL – AFFOLTERN (SUISSE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'agrément des deux permissionnaires désignés ci-dessus pour les lots de chasse n° 1 et 2 (bail 2015-2024).

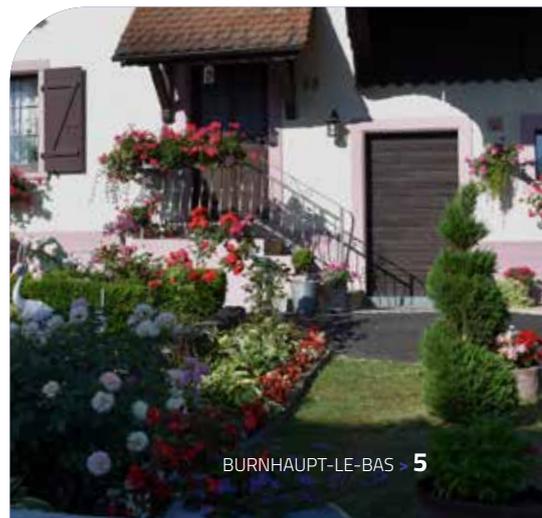
Réforme d'un bien et sortie de l'inventaire : vente d'un pulvérisateur

La commune a acheté un pulvérisateur pour le service technique fin 2003 pour un montant de 2 320,24€. Celui-ci n'étant plus d'utilité depuis l'arrêt des traitements phytosanitaires, il est proposé de le vendre et de le sortir de l'inventaire communal.

Adopté à l'unanimité.

Concours « Maisons Fleuries 2020 » : prix et bons d'achat

La commission communale Cadre de vie et initiatives citoyennes, accompagnée de professionnels, s'est réunie le 8 août 2020 pour faire le tour habituel de la commune afin d'identifier les lauréats du concours « Maisons fleuries ».





Le palmarès et les premiers prix sont les suivants :

Maisons fleuries avec jardin :

1^{er} prix :

Mme Elisabeth SPENLINHAUER
25 rue de la Mairie.

2^e prix :

M. et Mme Jean-Claude CORTINOVIS
5 rue de la Croix.

3^e prix :

M. et Mme René BOLLE-REDDAT
33 rue de Cernay.

4^e prix :

M. et Mme Gérard GREDER
6 rue de la Mairie.

5^e prix :

M. et Mme Ivica TOPALOVIC
6 rue de Vallauris.

Fenêtres et balcons fleuris :

1^{er} prix :

M. et Mme Jean-Marie WENDLING
9 rue de Cernay.

2^e prix :

M. et Mme Kumarane MOUTTOU
13 rue de Vallauris.

3^e prix :

M. et Mme André FINCK
16 rue des Fleurs.

4^e prix :

M. et Mme Maurice DIETRICH
1 rue de Cernay.

5^e prix :

Mme Corinne FREY
22 rue Maurice Ravel.

Les mieux classés reçoivent un prix qui leur sera remis lors d'une cérémonie :

1^{er} prix : 150€, 2^e prix : 125€, 3^e prix : 75€, 4^e prix : 60€, 5^e prix : 45€.

En outre, des bons d'achat de 25€ seront remis aux 15 premiers de chaque catégorie (15€ de la commune, abondés de 10€ par Les Jardins de Burnhaupt - Ets SCHOTT).

Décision adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

ONF : approbation de l'état prévisionnel des coupes 2021

Le programme des travaux d'exploitation 2021 proposé par l'Office National des Forêts est le suivant :

▪ Coupes à façonner :

Il est prévu de couper 826 m³ de bois d'œuvre, 516 m³ de bois d'industrie, 340 m³ de bois de chauffage et 328 m³ de volumes non façonnés, soit un volume total de 2 010 m³ dont la recette des ventes est estimée à 78 300€ HT.

▪ Coupes en vente sur pied :

102 m³ dans la parcelle 18, 190 m³ dans la parcelle 6 et 138 m³ dans la parcelle 1, soit un volume total de 430 m³ pour une recette estimée à 3 900€ HT.

À noter : sur les 82 200€ HT de recettes issues des ventes de bois, il faudra soustraire tous les frais d'abattage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers estimés à 55 649€ HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel, c'est-à-dire la somme réellement perçue par la commune, sera de l'ordre de 26 551€ HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes du programme des travaux d'exploitation 2021 proposé par l'Office National des Forêts.

Assistance à maîtrise foncière pour la construction d'un bassin de rétention

Dans le cadre du projet de création d'un bassin de rétention destiné à empêcher les inondations de la commune et de l'autoroute A36, la SAFER propose un service d'assistance à maîtrise foncière pour un montant de 15 516,80€ HT, soit 18 620,16€ TTC.

Mené en partenariat entre les services de l'État, du Département, de la société d'autoroute APRR et de la Commune, l'aménagement de ce bassin est un projet conséquent qui nécessite l'expertise de la SAFER (en particulier l'expertise juridique) du fait de la situation en zone agricole et de l'impact sur l'activité des exploitants agricoles. Le projet nécessite notamment tout un travail de négociation en amont pour l'acquisition de l'emprise foncière.

Selon le devis, la rémunération de la SAFER se décompose de la façon suivante :

- 15 000€ HT pour 10 négociations auprès de 7 propriétaires et 3 exploitants agricoles (1 500€ la négociation).
- 516,80€ HT d'honoraires, calculés par rapport à l'acquisition de l'emprise foncière et l'indemnisation des préjudices agricoles.

Le Conseil Municipal décide à 16 voix pour et 1 abstention d'accepter la proposition d'assistance à maîtrise foncière de la SAFER pour un montant de 18 620,16€ TTC en vue de la création du bassin de rétention le long de l'autoroute A36 près de l'Aire de la Porte d'Alsace.

Demandes de subvention communale

Deux demandes de subventions sont parvenues en mairie :

- Le « Souvenir Français » :

Le Souvenir Français a comme triple mission de :

- conserver la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions dans l'ombre ou dans la gloire.
- veiller et participer à l'entretien de leurs tombes ainsi que des monuments élevés à leur gloire.
- transmettre le devoir de mémoire aux générations successives.

- Le club de handball « HDGB » (Handball Doller Guewenheim Burnhaupt)

Élise WEINZAEFLEN



Elle a rejoint l'équipe administrative de la commune au mois de janvier 2021. Elle travaille 20 heures par semaine.

Titulaire d'un DUT Carrières Juridiques, Élise a en charge les dossiers suivants :

- Chargée de communication en lien avec Céline Charpentier, adjointe au maire : mise à jour du site internet et de la page Facebook de la commune, gestion des panneaux lumineux, etc.
- Assistance au secrétaire général, Nicolas Tresch, pour différentes missions.
- Gestion et suivi des sinistres et des dossiers d'assurance.
- Gestion et suivi des demandes de subventions.

« Après avoir travaillé une dizaine d'années dans le secteur privé en tant que secrétaire administrative, j'aspirais à un travail plus épanouissant, au service des autres. À la mairie, je suis en lien avec les habitants de la commune via la page facebook ou le site internet, mes missions sont diverses et variées ».

Précision : il existe un barème au niveau du Département pour les subventions accordées aux associations sportives. Pour l'année 2020, la « valeur du point » est fixée à 4,80€ par jeune licencié et en règle générale la municipalité de Burnhaupt-le-Bas verse ses subventions aux associations sportives selon la même méthode et le même barème que le Département. Ainsi, dans le cas présent, la subvention concerne 11 jeunes licenciés de Burnhaupt-le-Bas.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- de verser une subvention de 100€ au Souvenir Français.
- de verser une subvention de 192€ au HDGB.

Ces subventions versées au titre de l'année 2020 seront imputées à l'article 6574 du Budget Principal.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

Le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, plus communément appelé « Brigade Verte », souhaite modifier ses statuts par rapport à l'emplacement de son siège.

La modification proposée est la suivante :

« Article 4 : Siège du Syndicat :

Son siège est fixé dans l'immeuble situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ ».

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires.

Décision adoptée à l'unanimité.

Institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade et de pose de clôture

L'article R421-12 du code de l'urbanisme permet à l'organe délibérant compétent en la matière de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'installation de clôtures sur le territoire d'une commune. Il en est de même pour les travaux de ravalement de façade.

Considérant que la commune a fait le choix de réglementer ce type de travaux dans ses différents règlements d'urbanisme, et dans le but de préserver la qualité du paysage urbain, il apparaît nécessaire de délibérer pour soumettre la pose de clôture et le ravalement de façade à déclaration préalable sur l'ensemble du ban communal.

Une seule exception est proposée : le cas d'un remplacement à l'identique d'une clôture ou d'un ravalement de façade par rapport à ce qui existait déjà. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soumettre les travaux de ravalement et de pose de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du ban communal, exception faite des travaux réalisés à l'identique par rapport à ce qui préexistait, auquel cas seul un formulaire disponible en mairie est à compléter.

Institution du dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune

Le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure pour garantir une bonne information de l'évolution du cadre bâti de la commune, il est proposé de soumettre à délibération l'obligation de déposer un permis de démolir sur l'ensemble du ban communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.



Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).



Bilan chiffré 2020 et projets 2021

Bilan chiffré des travaux ou acquisitions réalisés en 2020 (prix TTC)

RÉALISATIONS 2020	Montants des dépenses
Acquisitions foncières.	33 488,03 €
Achat de columbariums pour le cimetière.	9 600,00 €
Travaux de voirie et d'aménagements hydrauliques dans l'impasse des Serres, la rue des Sources et principalement dans la rue du Loup.	70 875,51 €
Achat de mobiliers divers (banderoles et luminaire pour le marché des producteurs locaux, poubelles, benne, tableau pour l'école, etc.)	6 098,15 €
Solde de la construction du Club House de football et travaux de rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul.	470 612,55 €
Matériel et travaux pour la mairie (achat d'une imprimante, d'un vidéoprojecteur, rénovation d'un bureau, acquisition de vitres de protection contre la Covid-19).	5 802,37 €
Travaux pour les écoles (remplacement d'un radiateur, achat d'une nouvelle sonnerie pour l'école élémentaire).	2 106,76 €
Installations de voirie (signalétiques diverses et candélabres pour l'éclairage public)	12 243,00 €
Travaux dans les logements communaux (installation de VMC, changement de fenêtres, réfection d'une rampe d'escalier).	8 358,09 €
Raccordement électrique du modulaire rue du Stade et déplacement des coffrets électriques sur la place de l'ancienne salle des fêtes.	4 516,79 €
Installation d'une nouvelle porte d'entrée à la chapelle St Wendelin (sacristie).	3 382,80 €
Outillages et matériels pour le service technique communal (balais, scies, perceuse, bac à déchets, kit de relevage pour tondeuse, etc.).	5 473,59 €
Total dépenses d'investissement	632 557,64 €

À noter :

- la mairie de Burnhaupt-le-Bas a dépensé 19 305,73€ en 2020 pour faire face à la pandémie de Covid-19 (masques, désinfectants, gels hydroalcooliques, essuie-mains, parois de protection, thermomètres, gants, poubelles, etc.).
- la construction du club house de football est achevée. L'opération globale (travaux, maîtrise d'œuvre, et tous les frais annexes tels que l'étude géotechnique ou les différents raccordements aux réseaux) aura coûté 624 122,35€ HT, soit 748 946,82€ TTC, et la commune a pu bénéficier de 266 000€ de subventions.

Budget Principal 2021

Pour l'exercice 2021, le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement (1 303 669,00 €), ainsi qu'en recettes et en dépenses d'investissement (1 069 414,83 €), soit un budget total de 2 373 083,83 €.

Le budget principal est accompagné de deux budgets annexes, à savoir :

- le budget annexe dédié à la forêt communale.
- le budget annexe dédié au Centre Communal d'Action Sociale (abrégé CCAS).

Taux d'imposition des taxes directes locales

En 2021, comme en 2020, le conseil municipal de Burnhaupt-le-Bas a décidé de ne pas augmenter les taux communaux pour la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » et la « Taxe foncière sur les propriétés non bâties » qui restent inchangés depuis 2019.

Les taux 2021 s'établissent comme suit :

Désignation	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Foncier bâti	10,88 %	10,88 %	24,05 % *
Foncier non bâti	55,07 %	55,07 %	55,07 %

* 10,88 % de taux communal + 13,17 % de taux départemental.

Réforme de la fiscalité directe locale

Depuis quelques années la fiscalité directe locale connaît de nombreuses réformes :

- Désormais les Communes ne votent plus que 2 taux : un pour la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » et un pour la « Taxe foncière sur les propriétés non bâties ».
- Depuis le passage à la « Fiscalité Professionnelle Unique » le 1^{er} janvier 2018, le taux de la « Cotisation Foncière des Entreprises » est décidé au niveau de l'intercommunalité. Ces recettes sont perçues par la Communauté de Communes puis reversées à la Commune.
- 80% des foyers fiscaux ne paient plus de « Taxe d'habitation » sur leur résidence principale depuis 2020. Les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023. Le produit de la taxe d'habitation acquitté par ces redevables en 2021 et en 2022 est perçu par l'État.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Communes ne perçoivent plus le produit de la « Taxe d'habitation » sur les résidences principales. Pour combler ce manque à gagner qui représente 15,3 milliards d'euros à l'échelle nationale, l'État s'est engagé à compenser les collectivités locales « à l'euro près ». Pour cela, les Communes perçoivent désormais la part départementale de la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » ainsi qu'une fraction de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. C'est la raison pour laquelle le taux de la « Taxe foncière sur les propriétés bâties » à Burnhaupt-le-Bas est désormais de 24,05% (il comprend la part communale + la part départementale).

Principaux investissements et chantiers votés pour 2021

Intitulé de l'opération	Montant
Frais d'études.	5 000,00 €
Acquisitions foncières.	143 508,49 €
Plantations d'arbres.	2 000,00 €
Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul (solde).	299 000,00 €
Création d'une aire de retournement dans la Zone d'Activités.	103 200,00 €
Installations de voirie : panneaux « zone 30 » et barrière dans la rue du Stade.	14 000,00 €
Aménagement de nouvelles aires de jeux dans la commune.	34 000,00 €
Installation de nouveaux buts aux terrains de football.	9 600,00 €
Extension de l'alarme incendie à l'école maternelle.	1 135,00 €
Mobiliers et matériels divers : défibrillateurs, tonnelles, escabeaux, armoires, onduleurs informatiques, outillages et matériels pour le service technique, rayonnage pour l'école maternelle...	33 150,00 €
Démolition du 12 rue des Fleurs en vue de la construction d'un nouveau périscolaire.	40 000,00 €
MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL	684 593,49 €

Budgets annexes 2021

Le budget « Forêt » a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 175 238,81€, ainsi qu'en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 3 765,38€, soit un budget total de 179 004,19€ pour l'année 2021.

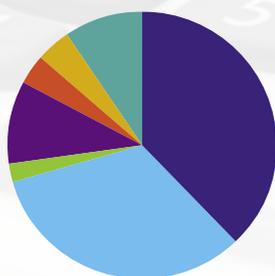
Pour le « CCAS », les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 4 135,22€. Il n'y a pas d'investissement.





Budget principal 2021

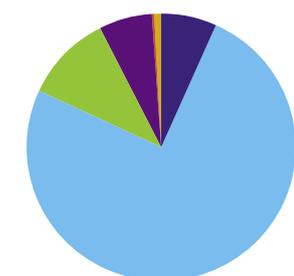
FONCTIONNEMENT



Fonctionnement dépenses

● Charges à caractère général	493 500 €
● Charges de personnel	427 269 €
● Atténuation de produits	30 000 €
● Autres charges de gestion courante	129 750 €
● Charges financières	49 000 €
● Charges exceptionnelles	52 000 €
● Dépenses d'ordre de fonctionnement	122 150 €

TOTAL 1 303 669 €

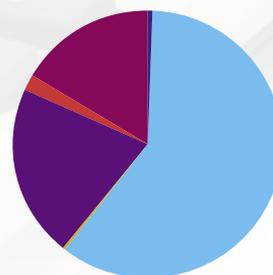


Fonctionnement recettes

● Produits des services	88 100 €
● Impôts et taxes	985 364 €
● Dotations et participations	137 000 €
● Autres produits de gestion courante	85 000 €
● Produits financiers	5 €
● Produits exceptionnels	8 200 €

TOTAL 1 303 669 €

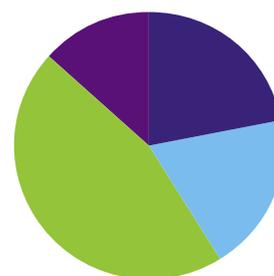
INVESTISSEMENT



Investissement dépenses

● Immobilisations incorporelles	5 000 €
● Immobilisations corporelles	643 658,49 €
● Subventions d'investissement	500 €
● Remboursement d'emprunts	225 000 €
● Dépenses d'ordre d'investissement	20 055,27 €
● Solde d'exécution négatif reporté	175 201,07 €

TOTAL 1 069 414,83 €



Investissement recettes

● Subventions d'investissement	236 387 €
● Dotations fonds divers	205 000 €
● Excédents de fonctionnement	485 822,56 €
● Recettes d'ordre d'investissement	142 205,27 €

TOTAL 979 737,18 €

Subventions et dons

Lorsqu'il existe des programmes de subventionnement et que nos projets correspondent aux critères d'éligibilité, la mairie fait le maximum pour constituer un dossier de demande de subvention. Cela nous a permis d'obtenir 117 940,48 € d'aides financières en 2019.

Subventions et dons perçus en 2020

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
Conseil Départemental du Haut-Rhin	Fonds de soutien aux projets de proximité du Territoire de Vie Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin.	Rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul.	15 000,00 €
Ligue de football	Fonds d'aide au football amateur	Construction d'un club house.	24 000,00 €
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).	Construction d'un club house.	102 000,00 €
État	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).	Travaux d'aménagements hydrauliques contre les inondations rue du Loup et rue des Sources.	29 314,46 €
État	Contribution de l'État aux achats de masques par les collectivités locales.	Achat de masques (Covid-19).	4 951,25 €
Région	Soutien à la mise en place de plaques de rues bilingues.	Installation de plaques de rues bilingues.	1 968,40 €
TOTAL			177 234,11 €

Subventions et dons déjà perçus ou à percevoir en 2021

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
Fondation du Patrimoine*	Sauvegarde du Patrimoine.	Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul.	112 000,00 €
Région	Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé.	Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul.	6 460,00 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin	Fonds de soutien aux projets de proximité du Territoire de Vie Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin.	Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul	15 000,00 €
Région	Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.	Construction d'un club house.	100 000,00 €
Région	Fonds d'aide exceptionnelle en faveur des communes touchées par des catastrophes naturelles.	Travaux d'aménagements hydrauliques et réparations diverses suite aux inondations.	3 387,00 €
TOTAL			236 847,00 €

* Explication : le montant versé par la Fondation du Patrimoine est composé des dons des particuliers (déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable), des dons des entreprises (déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T.), de plusieurs versements de l'association ECRIN (Église Chapelle Rénovons l'Intérieur) et d'un abondement de 20 000€ de la Fondation du Patrimoine.

Subventions obtenus grâce à :





L'église Saints Pierre et Paul

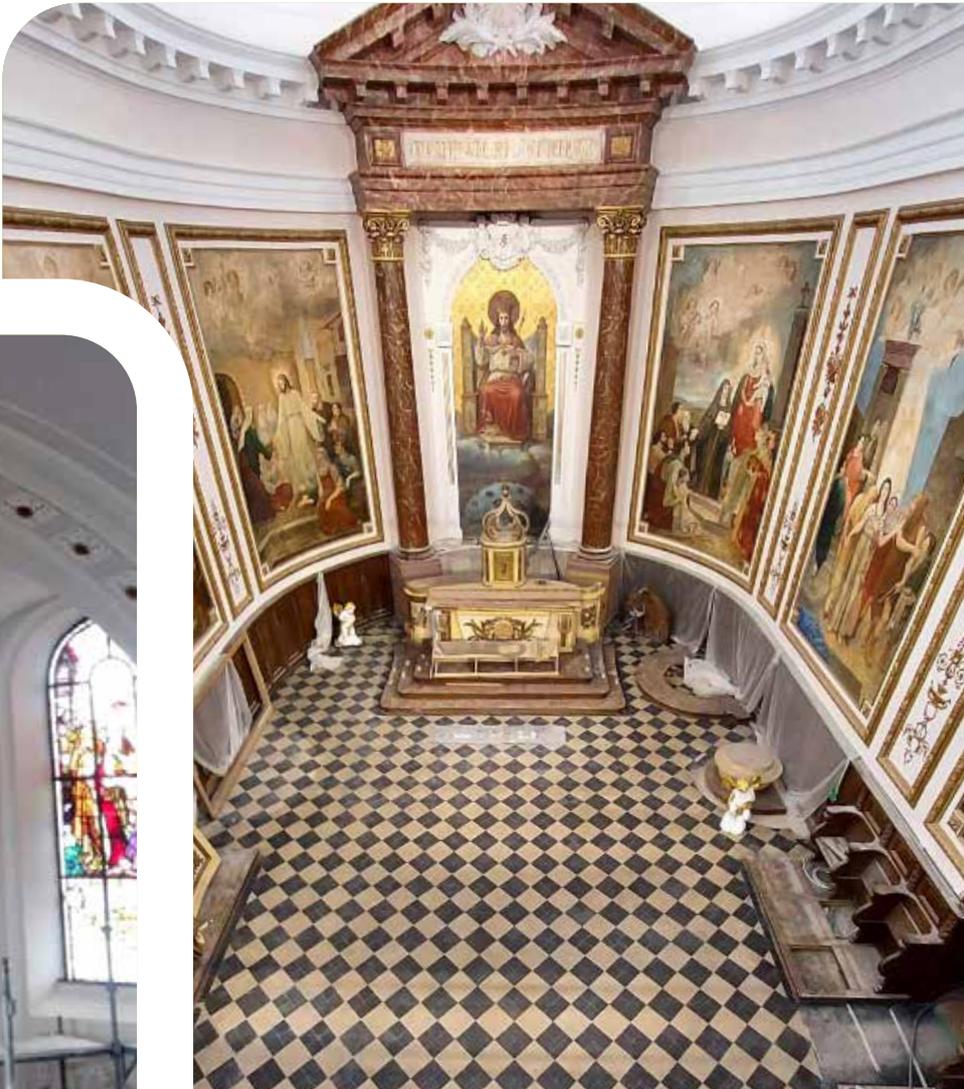
L'église ouvre ses portes

La municipalité de Burnhaupt-le-Bas très investie dans la rénovation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul aux côtés du Conseil de Fabrique, de l'association ECRIN et de la Fondation du Patrimoine a organisé des visites guidées du chantier le samedi 18 juillet et le samedi 1^{er} Août.

Chaque groupe a été accueilli par le 1^{er} adjoint André Hirth et l'architecte Jérôme Vetter pour une visite du monument fermé au public depuis début 2019.

Actuellement les travaux d'électricité et de chauffage sont terminés. Une gigantesque nacelle a été utilisée par six entreprises différentes pour travailler sur l'étanchéité, la maçonnerie, le crépis, l'électricité, les vitraux et une ancienne cheminée. Le chantier avance bien, peu à peu les échafaudages sont retirés et les travaux de décorations et de nettoyages s'amplifient.







Le PLUi

Le Plan local d'urbanisme intercommunal

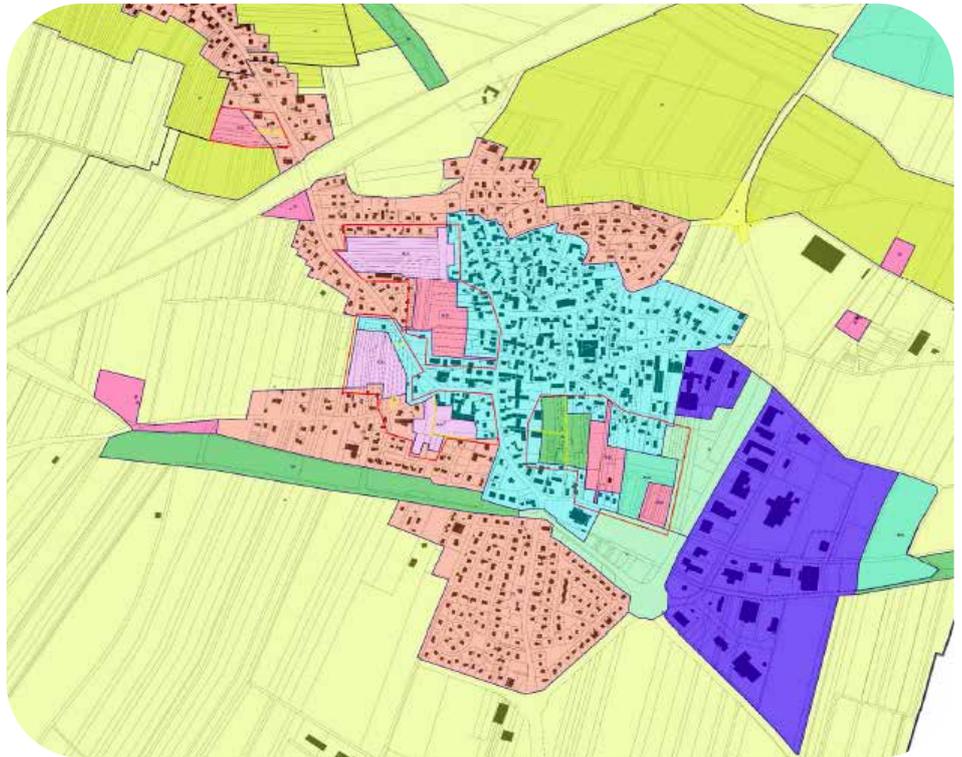
Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Plans d'Occupation des Sols (POS) sont caducs et le Règlement National d'Urbanisme (RNU) est alors applicable jusqu'à approbation du PLUi.

Notre commune de Burnhaupt-le-Bas fait partie de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach qui a prescrit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 30 Décembre 2015.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Jusqu'en 2016, chaque commune était chargée de gérer son propre Plan local d'urbanisme (PLU). Dorénavant, le Grenelle de l'environnement et les évolutions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) imposent le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, ainsi que l'application du Scot (Schéma de cohérence territoriale) qui la concerne.

Il implique la participation de vos élus municipaux aux prises de décisions du conseil communautaire.



A quoi sert le PLUi pour notre Commune ?

Le PLUi donne une projection et définit à plus grande échelle le développement de l'ensemble du territoire pour les dix prochaines années, en tenant compte des recommandations du Scot (Schéma de cohérence territoriale Thur Doller).

Il s'agit de créer un équilibre entre les zones agricoles, urbaines et économiques. Du point de vue général le PLUi permettra d'harmoniser et de valoriser les spécificités de chaque commune.

Il fixe des objectifs en matière d'habitat, d'économie, de transports, de patrimoine bâti, paysager et environnemental.

A quoi sert le PLUi pour les habitants ?

Le PLUi nous concerne tous (propriétaires, locataires, chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants...):

- il va déterminer les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et de travaux seront instruits ;
- il va fixer l'emplacement des futures zones constructibles, voiries et équipements publics ;
- il va identifier des zones protégées (milieu naturel, patrimoine bâti).

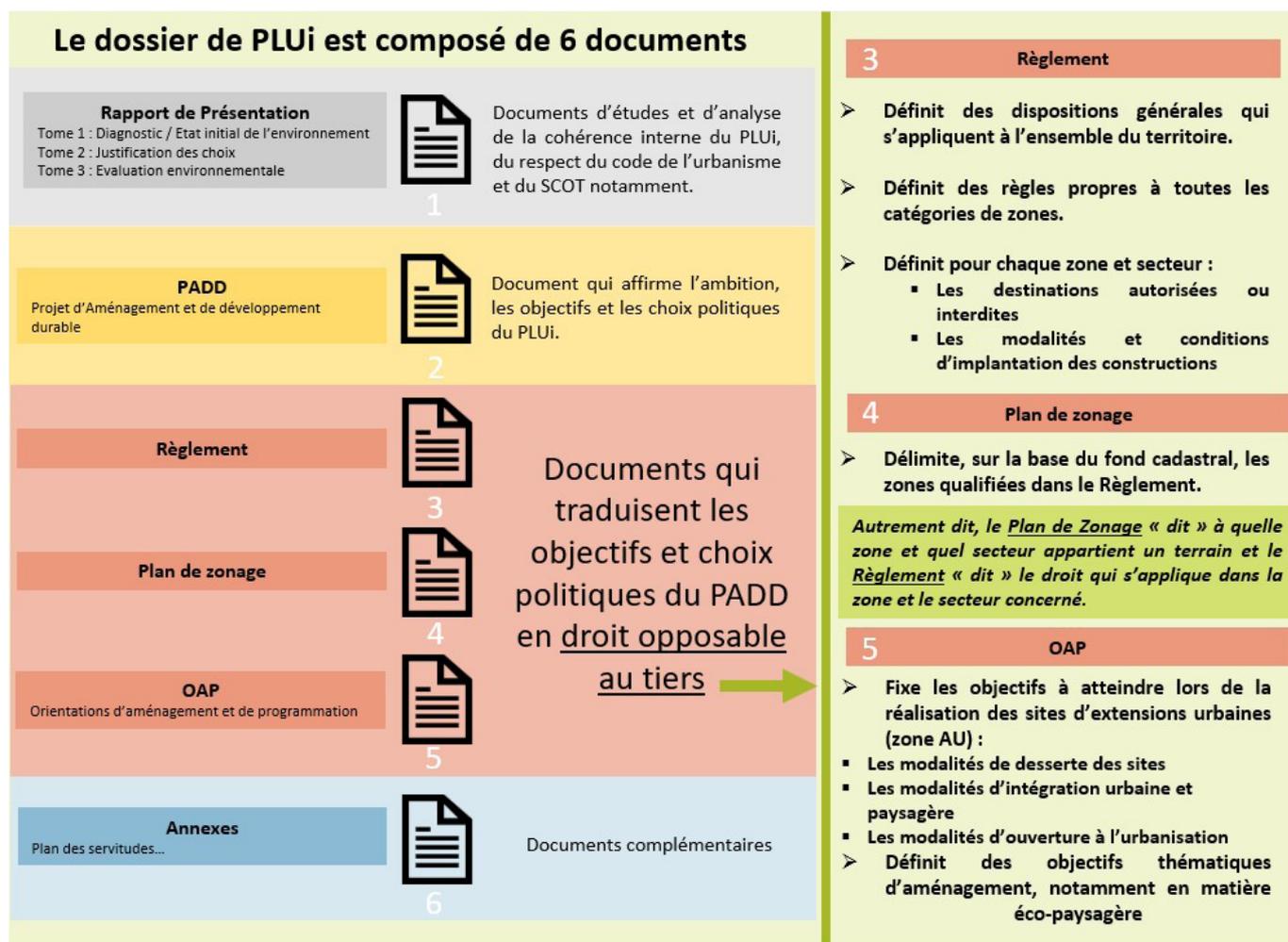
Concrètement, par exemple, le PLUi oriente le type de logement devant être réalisé (maison individuelle, maison accolée, immeuble) et garantit une diversité de logement pour répondre aux besoins de chacun.

Le PLUi préconise également certains types de voies pour favoriser des cheminements piétons, une voie cyclable ou des voies mixtes. De même des emplacements réservés pourront être créés pour permettre à la commune d'acquérir du terrain en vue de réaliser des aménagements spécifiques.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE LA DOLLER
ET DU SOULTZBACH

Que contient un PLUi ?



Qui rédige et prépare le dossier du PLUi ?

Le PLUi est mis en place par un comité technique qui est constitué des personnes publiques, des membres de chaque commune, qui se réunissent pour étudier et élaborer les dossiers du PLUi.

Le document arrêté après ces études est soumis à enquête publique puis les remarques des personnes publiques associées et à l'avis du Commissaire Enquêteur nommé par le Tribunal Administratif: des modifications ne remettant pas en cause le projet du PLUi pourront être proposées au vote du Conseil Communautaire qui approuvera ainsi le PLUi.

Comment les habitants sont associés au PLUi ?

Le PLUi nous concerne tous, c'est pourquoi des réunions publiques ont été programmées dans le cadre de la procédure de concertation avec les habitants pour la présentation du rapport ou de l'état initial de l'environnement et du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Des réunions publiques ont été organisées dans certaines communes pour la présentation du projet et pour répondre aux éventuelles questions. Si vous souhaitez en savoir d'avantage, l'ensemble des documents du PLUi sont consultables sur le site de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS).



La vie au village

24 & 25 juillet 2020

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Suite à l'annulation de la fameuse manifestation Waldfest, les Sapeurs-Pompiers de Burnhaupt-le-Bas ont proposé des tartes flambées à emporter. Cette initiative fut très appréciée et les tartes flambées étaient excellentes.





11 septembre 2020

Un Marché des Producteurs

Baptisé le « Schnoga Fritig Markt » le premier marché des producteurs locaux initié par la commission « Cadre de vie et initiatives citoyennes » a été lancé le vendredi 11 septembre sur le parking du stade à Burnhaupt-le-Bas.

Une large gamme de produits vous est proposée avec la présence de producteurs et fabricants de pains et viennoiseries, viande et charcuterie, maraîcher, biscuits, fromages et produits laitiers, poissonnerie, miel, vin et bière.

Le marché se tient les 2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h30. Les horaires évoluent en fonction des règles sanitaires liées à la Covid 19.



SOCIÉTÉ	COMMERCE
L'ATELIER DE JOANNA	Confitures, sirops, biscuits secs, confections textiles
LES ESCARGOTS DE MARGAUX	Héliciculture
BRASSERIE ARTISANALE DU RHIN	Bière
EARL BOCH CHARLES	Vin
TRAITEUR KUTTLER	Traiteur, commerçant, poissons et crustacés
SCEA WEYBRECHT	produits laitiers à base de chèvre
JEAN DEYBER	Apiculture
GAEC FERME HOLSCHLAG 2	Produits laitiers
BOUCHERIE-CHARCUTERIE HENRIETTE UFFHOLTZ	Boucherie charcuterie
LA BOUTIQUE DU FOIE GRAS	Foie gras, terrine, magrets fumés, gendarmes, mignons fumés
POULET BAYKAL	Poulets grillés
LA FABRIQUE ZD	Fabrication artisanale de produits «zéro dechet»
LES DELICES DE FRIDA	Pain, pain bio, produits boulangerie
L'HERBIER DES MONTAGNES	Tisanes, gelées, liqueurs, sirops
BINYS BISCUITS	Biscuiterie artisanale de Guewenheim
LES JARDINS DE MANSPACH	Maraîcher bio
LES POMMES DU SUNDGAU	Pommes et jus de pommes
FERME MUNSCH	Produits laitiers et charcuteries
SCEA DE LA COLLINE	Surgelés bœuf : steacks hâchés, saucisses merguez, viande hâchée/flyers pour commande caissette à emporter de la ferme





Un grand merci
à toutes et à tous!





COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

11 octobre 2020

Marche Gourmande de l'ASBB

L'Association Sportive de Burnhaupt-Le-Bas a organisé, le 11 octobre 2020, la 6^e édition de sa Marche Gourmande autour d'une balade historique à travers le sentier des Bunkers de 8,6 km sans difficulté.

Malgré une météo pluvieuse, les participants ont pu apprécier 5 stations gourmandes tenues par les bénévoles de l'ASBB et mijotés par le traiteur Simon.



Rendez-vous à la prochaine édition !



11 novembre 2020

Cérémonie du 11 novembre

La situation sanitaire n'a pas permis de tenir les cérémonies dans le format habituel.

C'est en comité très restreint que la commémoration du 11 novembre a eu lieu conjointement avec Burnhaupt-le-Haut.

Merci aux porte-drapeaux de l'UNC pour leur présence.



Décembre 2020

Préserver la magie de Noël

La situation sanitaire et la morosité ambiante n'ont pas freiné les initiatives citoyennes de la municipalité.

Une belle et mystérieuse forêt enchantée a été implantée à proximité de la Mairie par les services techniques pour permettre aux petits et aux plus grands de se plonger dans l'ambiance de Noël. Les enfants ont pu décorer eux-mêmes selon leurs envies et leur imagination un sapin devant la Mairie juste à côté de la boîte aux lettres du Père Noël.

D'autres décorations de Noël ont été placées aux entrées du village, aux abords de la chapelle Saint Wendelin, dans le lotissement des vergers....





Décembre 2020

Préserver la magie de Noël

Les élus de la commission « Animations – Cadre de vie » ont installé un banc rustique à l'extérieur du nouveau cimetière pour nous aider à garder espoir et confiance en ces temps troublés. L'idée était de pouvoir prendre du recul et faire un bilan des événements positifs de l'année sur le plan personnel, familial, amical ou professionnel et se projeter avec optimisme sur 2021 en admirant la silhouette du village.





Noël des Aînés à Burnhaupt-le-Bas

Habituellement il était de tradition à Burnhaupt-le-Bas d'organiser le repas des Aînés courant du mois de décembre. En cette année particulière liée aux conditions sanitaires de la Covid-19 et afin de les protéger, la municipalité a décidé de remplacer ce moment convivial par un colis gourmand ou un lot de linge de maison. L'équipe municipale a distribué 143 colis lors de la matinée du 19 décembre et remercie les bénéficiaires pour leur chaleureux accueil.





La vie à l'école

Saint Nicolas à l'école maternelle

Vendredi 4 décembre, l'après-midi, Saint Nicolas est passé rendre une petite visite aux enfants, dans les quatre classes de l'école maternelle. La classe de CP/CE2 LCR est également venue le rencontrer, dans la salle de motricité.



Protocole sanitaire oblige, Saint Nicolas portait un masque blanc, que les enfants ont à peine distingué, sous son épaisse barbe blanche. Il tenait dans ses mains un gros livre, dans lequel il note ce qu'il observe des écoliers et ce qu'il sait d'eux !

Il a pu encourager les enfants à continuer à bien se comporter à l'école, à respecter les camarades et les maitresses et à donner le meilleur d'eux-mêmes afin de progresser, dans tous les domaines. Les élèves se sont montrés très attentifs, voire un peu craintifs face à ce vieux monsieur.... Ils lui ont récité les comptines apprises, chanté quelques chants (en allemand pour les élèves des classes bilingues) et distribué des dessins. Et Saint Nicolas a laissé quelques friandises dans les petits paniers préparés par les enfants !

Merci beaucoup Saint Nicolas, à l'année prochaine !



Les enfants au rendez-vous du secours populaire!

Témoignage d'un élève de CE2 :

« Les écoliers de Burnhaupt-le-Bas ont participé à la collecte organisée par le secours populaire pour offrir un joyeux Noël aux personnes en difficulté.

Ils ont composé des boîtes très jolies qu'ils ont emballées avec du très beau papier cadeau. Voici le contenu des boîtes: quelque chose à manger, un produit pour prendre soin de son corps, quelque chose de chaud, un livre ou un jeu et un mot doux.

Jeudi 3 décembre 2020, quelqu'un est venu récupérer les boîtes. Il a dit qu'il y avait 100 boîtes, voire plus. J'ai vraiment aimé faire cela! J'étais touché qu'il y ait des personnes sans logement ou avec peu d'argent ou même qui sont obligées de dormir dehors dans le froid. J'étais fier de faire un geste pour ces personnes. Je leur souhaite le meilleur pour ce Noël 2020 ! »

Sur une proposition d'Emeric, texte écrit par la classe de CE2-CM1





Maisons fleuries 2020

La traditionnelle balade du jury des maisons fleuries a eu lieu le 8 août 2020. Le convoi, mené par le 1^{er} adjoint André Hirth, a navigué dans les rues du village à la découverte des plus beaux parterres et balcons fleuris. Malgré la chaleur et la sécheresse, le jury a pu apprécier les efforts et les décorations florales réalisés.

Le jury a noté deux catégories: les maisons fleuries avec jardin et les fenêtres et balcons seuls. Les critères d'appréciation ont été les suivants: qualité, quantité, originalité et propreté. Les prix ont été distribués personnellement à chaque gagnant, les conditions sanitaires n'ont pas permis de rassembler les lauréats lors d'une cérémonie.

Ci-CONTRE les 5 premiers par catégorie.

Félicitations!

Catégorie Maisons fleuries avec jardin

- | | | |
|---|---------------------------------|---------------------|
| 1 | Mme SPENLINHAUER Elisabeth | 25 rue de la Mairie |
| 2 | M et Mme CORTIVONIS Jean-Claude | 5 rue de la croix |
| 3 | M et Mme BOLLE-REDDAT René | 33 rue de Cernay |
| 4 | M et Mme GREDER Gérard | 6 rue de la Mairie |
| 5 | M et Mme TOPALOVIC Ivica | 6 rue de Vallauris |

Catégorie fenêtres et balcons fleuris

- | | | |
|---|------------------------------|----------------------|
| 1 | M et Mme WENDLING Jean-Marie | 9 rue de Cernay |
| 2 | M et Mme MOUTTOU Kumarane | 13 rue de Vallauris |
| 3 | M et Mme FINCK André | 16 rue des Fleurs |
| 4 | M et Mme DIETRICH Maurice | 1 rue de Cernay |
| 5 | Mme FREY Corinne | 22 rue Maurice Ravel |







COMMUNE DE
**BURNHAUPT-
LE-BAS**

La salle des fêtes

Début des travaux

Février
1969





Mai
1969



Et les années passèrent...



Tout commença le 8 février 1969...

Que d'évènements, que de souvenirs, que de rencontres et d'histoires ont eu lieu dans cette salle qui dans ses années fastes était le lieu incontournable de toute une génération.

La genèse

Ses origines sont étroitement liées au Rachamarkt; en effet en 1969, suite à un malentendu, il ne fut pas possible de trouver un chapiteau. Les pompiers et footballeurs qui à l'époque organisaient les bals à tour de rôle et pour lesquels cette source de revenus était essentielle décidèrent sur l'initiative de Jean-Baptiste Walch et Charles Maurer, les présidents de l'époque, de construire une structure permanente. Avec l'appui de la municipalité et du maire Louis Bitsch, les fonds nécessaires furent trouvés et la solidarité joua à plein. En quatre mois, grâce au concours de nombreux bénévoles issus des associations mais aussi des habitants, la salle fut érigée et accueillit ses premiers visiteurs le 24 mai 1969.

C'était alors le début d'une longue série de manifestations qui se succédèrent jusque dans les années 2000, suivie de la mise en sommeil pour des raisons de sécurité et finalement détruite en 2019.

Séance du 8 février 1969

L'An mil neuf cent soixante neuf, le huit février, le Conseil Municipal de la Commune de Burnhaupt-le-Bas, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Louis Bitsch maire.

Étaient présent: M. Sonder Charles adjoint.

Baumann Paul, Bauer Charles, Bauer Fernand, Staub Joseph,

Walch Lucien, Wein Eugène, Weiss Roger.

Absents et excusés: Jäg Paul, Jüder Auguste.

Article 1.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été contacté par les présidents et comités de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et de l'Association Sportive de Burnhaupt-le-Bas qui désiraient louer ou acquies une parcelle d'environ 20 ares de la place des fêtes communale en vue d'y ériger une construction métallique préfabriquée de 40 m sur 25 m destinée à servir de chapiteau, salle des fêtes, salle de sport et à tous autres usages. Cette construction serait financée par ces deux

Article 4.

M. le Maire soumet aux membres du C.M. le récapitulatif des dépenses effectuées par la commune pour la construction de la salle de sport et de réunion, à savoir:

Factures:

- Maître: (Charpente métallique et couverture)	76 468,78
- Walch: (Gravier, sable, aggrès)	12 415,48
- Kémont: (Ciment, chaux)	2 150,58
- Kœmmerlen: (Céramt)	1 041,02
- Derkale: (Toiture en ciment)	376,31
- Brandt: (quincaillerie)	69,23
- Schmecker: (Fers)	929,10
- Weber: (Tubes galvanisés)	363,65
- Jöler et Walker: (diérs)	20,62
- Fischer: (bois)	756,31
- Groba: (Porte métallique)	960,00
- Schubel: (encaissement, remplissage, surchis)	27 073,57
- Hartmann: (bois)	12 334,77
- Thura: (pannet chêne et lambeaux)	6 334,43
- Bennefy: (Location échafaudage)	230,75
Total:	129 429,70 F

Quelques chiffres et évolution

- Taille: 1000 m².
- Capacité d'accueil: 1200 personnes.

Rajouts:

- Vestiaires et club house de nos footballeurs avec terrasse pour les spectateurs, terrasse qui fut couverte par la suite.
- Le bar champagne qui permettait de prendre un verre tranquillement loin du bruit de la salle et dans lequel certains fêtards se souviennent avoir pris l'habitude de s'y faire enfermer pour quitter les lieux en dernier!

Gestion:

Sur l'initiative de la commune fut créé le comité des fêtes, présidé par François Richert puis Claude Bantze, dont le rôle était de gérer tous les aspects pratiques et financiers de la salle, dont la gestion des boissons pour les associations.



Souvenirs, souvenirs

Notre «vieille salle des fêtes» dans ses jeunes années était un lieu bouillonnant d'activités et nous était enviée par tous les villages alentours.

Chaque Burnhauptois se souviendra certainement avec nostalgie d'un moment particulier lié à cette salle: un spectacle, un match, une première danse ...

Voici une liste non exhaustive (il serait bien trop fastidieux de tout lister) et quelques clichés de tout ce qui s'y passait...

Les bals

On se souvient bien sûr des mythiques bals du Rachamarkt qui se déroulaient souvent sur 3 week-end, organisés par l'amicale des pompiers ou des footballeurs avec l'élection de Miss Rachamarkt mais aussi bien d'autres nombreux bals avec les orchestres en vogue à l'époque (Frank Jones, Rino Rivers, Arcturus etc...), et les soirées disco animées par TIP-TOP qui attiraient toute la jeunesse des environs.

Les bals de carnaval et surtout ceux de l'AOS (Association des œuvres scolaires) avec son concours de travestis qui faisait la joie des enfants et des parents de toute la vallée de la Doller.





Les soirées de gala et concerts

La 1^{ère}, avec la vedette allemande Tony Marshall grâce à l'initiative de quelques jeunes et au profit du CREP (Comité de Rénovation de l'Église Paroissiale). Puis de nombreuses autres soirées ont suivi avec Frank Michael et d'autres vedettes.

- Les soirées de gala avec les vedettes du Schlager d'outre Rhin, organisées par l'amicale des sapeurs-pompiers.
- Les galas des majorettes.
- Les spectacles de fin d'année de l'école.
- Les repas de Noël des anciens.
- Les expositions et commémorations.
- Les après-midi carnivals et Halloween de l'ASCBB et de l'école.
- Les apéros de mariage.
- Les réveillons du nouvel an.





Le sport

Bien que le sport représentât une part moins importante on y pratiquait quand même un certain nombre d'activités physiques.

- Ceux qui ont fréquenté l'école primaire dans les années 70 se souviennent certainement des séances de sport dans la salle (et ont peut-être même appris à grimper à la corde avec M. Adam!).
- Les séances de gymnastiques pour dames et le ping-pong organisés par l'ASCBB.
- Les entraînements de footballeurs pendant la trêve hivernal (grâce à cet entraînement en salle, les petits Schnoggas amélioraient leurs performances et ressortaient vainqueurs des matchs retours de la saison footballistique).
- Les activités d'été du centre aéré.

Merci à Astride Walch, Véronique Duffner, André Hirth et Claude Bantze pour leurs anecdotes et photos souvenirs.

BURNHAUPT-LE-BAS DINA du 4/04/01

Le chant du printemps...

C'est sous le soleil tant attendu que les enfants du village ont défilé samedi après-midi en chantant à tue-tête: «Attention monsieur l'hiver, nous sommes tous en colère, car aujourd'hui vraiment, nous voulons le printemps!».

Le joyeux cortège s'est ensuite rendu sous une pluie de confettis à la salle des fêtes pour un goûter offert par les parents. Après avoir repris des forces, les enfants ont pu danser jusqu'à la fin de cette mémorable journée sur des rythmes endiablés de Jules César, le disc jockey. L'équipe organisatrice a déjà prévu de nombreuses surprises pour le carnaval 2002.

«Aujourd'hui vraiment, nous voulons le printemps.» (Photo DINA)

Burnhaupt-le-Bas / Foire d'automne DINA 16/10/08

Sous un soleil d'été

Organisée par l'association sportive de Burnhaupt-le-Bas (ASBB), la foire d'octobre a connu un vif succès populaire ce dimanche grâce notamment à une météo ensoleillée ayant incité les nombreux visiteurs à ne pas rester devant leur poste de télévision. Outre le marché aux puces, toujours très prisé, les stands des commerçants et des forains, toujours bien fournis, les organisateurs avaient prévu pour agrémenter cette journée un après-midi récréatif à la salle polyvalente. Cette animation était assurée à la fois par l'orchestre de variétés Gold Pass et par les célèbres et charmantes majorettes de Burnhaupt et environs pour le plus grand plaisir du public venu en famille ou entre amis pour partager ce moment de convivialité. Claude Koebl, le président de l'ASBB, semblait très satisfait par l'absence enregistrée au moment du repas de midi où pas moins de 400 personnes étaient venues déguster une savoureuse choucroute proposée au menu.

Ballet des majorettes de Burnhaupt et environs. (Photo DINA)



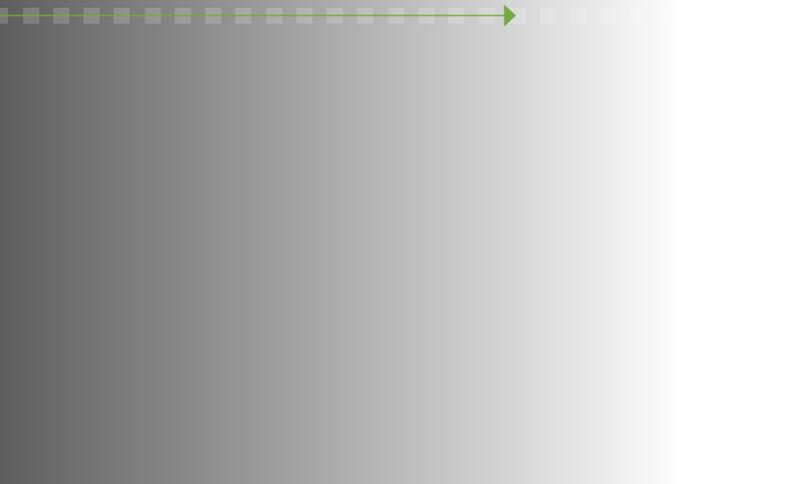


La salle des fêtes

Démolition

2019







Opération sac de courses

Dans le cadre de notre démarche en faveur de l'environnement mais également parce que les supports « papier » sont moins utilisés et que les outils numériques se développent, nous avons décidé qu'à partir de 2021 la commune ne distribuera plus d'agendas municipaux.

La municipalité a décidé de vous proposer un support de communication très visible, utile et en relation avec notre nouveau marché bimensuel de Burnhaupt-le-Bas dénommé le Schnoga Fritig Markt. Tous les foyers burnhauptois se verront offrir un sac. Nous tenons à remercier tous les participants et sponsors de cette opération.

ARTISAL
ISO2000
FORMETURES
FABRICANT

LA FERME DU PARADISVOGEL

Charles Bocht

HYPER U
Burnhaupt le Haut
La vie hyper facile !

Energies Services

Hotel ** / Restaurant
Au Lion d'Or

I.V.R.
Ingénierie des Voiries et Réseaux

Groupama

PIZZA COZI
LE CANNON DE
PIZZAS ET TARTES FLAMBEES
À EMPORTER

Les Escargots
de Wargouss
Cèleri & Carottes à la Pomme

By-Kal Grill

KUTTLER

ZENNA **ZB** BATIMENT

Crédit Mutuel
La Dollar

Distripro
Communication et Support
agences@distripro.com
06 62 50 72 33

ETPÉ

ISOREV

MCK PLATRERIE

La Change aux **MIELS**

Heiligenstein TERRE DE KLEVENER
DEPUIS 1742

LOC HECHAF

MH-MECANIQUE

HUG TOITURE

S O NDENECKER
Peinture & Décoration

SEILER
Plâtres - Carrelages

Institut de Beauté
Roses de Beauté

Constructions Bleyer

M
Municipalité de Burnhaupt-le-Bas

De la source de la Doller à votre robinet

C'est « la Doller » m'a t-on dit et « elle est réputée pour son eau de qualité » ? Oui mais d'où vient-elle vraiment ? J'ai fait mes petites recherches via internet (site ARS, Wikipedia, INPN FSD Natura 2000, SAGE Doller, com-com de la vallée la Doller et du Soultzbach, SIAEP vallée de la Doller) que je vous livre ci-dessous et comme je suis curieuse et marcheuse, j'ai voulu voir de mes propres yeux cette source avec une petite randonnée.

La Doller est une rivière française du département du Haut-Rhin qui prend sa source sur les hauteurs de Dolleren, au lieu-dit Fennematt à 922 m d'altitude dans le massif du Ballon d'Alsace. Le nom « Doller » est ce qu'il y a de plus ancien pour cette rivière et sa source. En effet son origine est manifestement celtique, voire préceltique et signifierait, selon l'étymologie couramment admise « l'eau qui coule », « die Oller ».

Les historiens nous rappellent que la Fennematt fut de 1871 à 1919, une frontière nationale entre la France et l'Allemagne. Pour cette raison, la source de la Doller bénéficie de deux mentions, l'une en allemand, gravée dans la pierre en 1906, date du 1^{er} captage et l'autre en français en 1996 date de réaménagement de la source.

Les principaux affluents de la Doller sont entre autre le Seebach, le Bourbach, la petite Doller, le Leimbach et le Steinbaechlein.

Au départ, elle se trompe de direction et part résolument vers l'Ouest. C'est en arrivant aux abords de Sewen qu'elle s'aperçoit de son erreur, et effectue un

virage à 180° pour couler vers l'Est, comme les autres rivières du secteur, la Thur et la Lauch. C'est évidemment une faille géologique dans le massif du Ballon d'Alsace qui est responsable de cette bizarrerie, et on se dit que, dans des temps reculés, la Doller a peut-être été tentée de descendre vers le Territoire de Belfort.

Le cours de la Doller totalise 46 km, pour un dénivelé de 700 m environ, une bonne partie est classée site Natura 2000.

La Doller traverse les villages à partir de Sewen en passant par Burnhaupt-le-Bas jusqu'à Mulhouse/Illzach où elle se jette dans l'Ill.

Nous avons la chance de boire cette eau au robinet grâce au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller (SIAEP)

Il y a près d'un demi-siècle, les élus des communes de la vallée de la Doller ont uni leurs moyens et leurs idées afin de doter nos communes d'un outil de distribution d'eau potable, ainsi est né le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la

Doller. Des femmes et des hommes représentants de nos collectivités sont depuis chargés de cette mission de service public.

Les grands objectifs de notre Syndicat peuvent se résumer ainsi :

- Assurer et sécuriser les besoins quantitatifs de tous les abonnés, artisans, industries et collectivités ;
- Préserver la qualité de la ressource ;
- Veiller au bon maintien des installations et des réseaux ;
- Créer et prévoir les évolutions futures.

Pour mener à bien cette mission, une équipe de collaborateur œuvre au quotidien pour assurer la qualité de ce service public avec disponibilité et compétence. Notre position géographique au débouché de cette belle vallée de la Doller nous assure une ressource de très bonne qualité et à ce jour, jamais défailante en quantité.

(plus de renseignement sur www.siaepdoller.fr)

Et voilà pour la petite histoire de La Doller. Son eau est réputée de très bonne qualité, alors surtout n'hésitez pas à vous désaltérer...





La randonnée

Départ et arrivée: Lachtelweiher à Kirchberg

Temps: 3h sans pause

Niveau: assez facile

Difficulté: quelques montées un peu rudes

Balises:

Km: 8,5

Conseils: bonne chaussures de marche, bâton(s), sac à dos avec collation, eau, téléphone portable, carte de randonnée et autre selon le temps etc...

Et maintenant passons à cette randonnée qui nous emmène un peu sur les hauteurs et où j'ai pu boire l'eau à la source... elle est très froide!

- Date de la randonnée: 06/09/2020
- Météo: ciel couvert
- Participants: moi-même, ma famille et mes chiens

Il est 8h15, nous sommes sur le parking du départ.



Nous sommes prêts et c'est parti!

On revient un peu sur nos pas, et on suit la signalisation rectangle bleu, disque bleu. On prend le sentier qui monte vers la droite.



La montée peut être un peu rude. Nous sommes dans la forêt après 25 min de marche environ, on arrive devant la ferme du Lochberg où les animaux nous regardent passer.



Nous prenons ensuite à droite le chemin d'accès à la ferme cercle bleu. Après le virage on quitte le chemin pour monter à gauche, je me retourne une vue magnifique, et là nous sommes accueillis par les cochons de la ferme.



Une bonne montée dans la forêt nous attend, puis une petite descente et nous arrivons à l'abri Kirchberg.



Il faut ensuite contourner l'abri et franchir un stop vache, la vue est toujours aussi belle malgré le ciel couvert. Nous suivons toujours le triangle bleu direction Fennematt.



On voit enfin la ferme-auberge un peu en dessous de nous. Nous partons sur le chemin empierré vers la gauche triangle bleu. Très vite sur la droite, il ne faut pas la rater: la source de la Doller.



Est-ce un coq de bruyère, un cygne ou un paon???

Nous rebroussons un peu le chemin et une fois en haut (panneau indicateur) prendre à droite direction col du Lochberg et Baerenkopf. Maintenant on suit la signalisation rectangle rouge,



on continue tout droit direction Baerenkopf. On entre dans la forêt au niveau du col du Lochberg (il faut un peu chercher pour découvrir le panneau ancien), avec son petit oratoire. Prendre à gauche, et on attaque notre dernière montée. Après la forêt, on arrive sur un chaume d'altitude, et voici bientôt le refuge du Club Alpin Français.

La montée est pratiquement terminée, et on arrive au sommet du Baerenkopf, altitude 1 074 m.

A ce dernier, prendre le sentier qui descend à gauche, rectangle rouge-blanc-rouge, direction Bruckenwald et Lachtelweiher. Descente rapide en lacets, et on rejoint un chemin de même repérage: prendre à droite, direction Bruckenwald et Lachtelweiher. Ce chemin descend gentiment, par contre en bas, la descente s'accélère un peu, nous continuons tout droit, toujours même repère, direction Kirchberg Niederbruck.

Après une très courte descente, on prendra à gauche, disque et anneau bleus, direction Lachtelweiher. Ce chemin descend doucement. On rejoint la route d'accès au Lachtelweiher, que nous suivrons tranquillement, un arrêt face au lac s'impose. Nous arrivons après cette pause paisible au parking point de départ, il est 11h45.

*Catherine Grabowski,
conseillère municipale*





Rétrospective météo 2020

Par Paul KRAFFT

L'année 2020 aura été une année très tempétueuse. Pas moins de 6 tempêtes ressenties plus ou moins fortement en Alsace, ont traversé le pays. Le mois de février en aura vu à lui seul 3!

L'année commence par un mois de janvier avec des températures dans les normes et un redoux en milieu de mois, affichant des températures relativement douces entre les 9 et 16 janvier.

Avec une moyenne mensuelle maximale de 8,11°C (4,47°C en 2019) et une moyenne minimale de 1,60°C (0,17°C en 2019), la journée la plus froide de l'année a été le 24, avec une température relevée sous abris qui est descendue à -3,2°C. Tout comme l'année passée, ce premier mois de 2020 aura été relativement peu arrosé avec une pluviométrie de 48 mm⁽¹⁾ de pluie (59 mm⁽¹⁾ en 2019). Cette situation a engendré un déficit hydrologique global assez inhabituel pour un début d'année. Dans le Haut-Rhin, ce déficit est compris entre 50 et 75 %, voire plus localement. Ceci a entraîné une nette baisse des débits des cours d'eau par rapport à décembre 2019, impactant les niveaux de la nappe phréatique, surtout dans la partie sud du département (source APRONA).

Février aura été particulièrement agité avec des températures au-dessus des normes saisonnières. Après quelques soirées de gelées en début du mois, la température maximale moyenne mensuelle était de 12,07°C (11,82°C en 2019) alors que la température moyenne minimale mensuelle était de 4,22°C (1,32°C en 2019). Le mois a été très arrosé avec une

pluviométrie de 129 mm⁽¹⁾ de pluie relevée (38 mm⁽¹⁾ en 2019). Ce mois aura vu le passage successif de trois tempêtes qui ont balayé la France et dont on a pu ressentir les effets dans notre région; les 10 et 11 la tempête Ciara, le 17 la tempête Denis et du 27 au 29, la tempête Jorge!

Le mois de mars commence avec la tempête Léon, quatrième tempête de l'année qui a traversé le pays. Les températures étaient plus ou moins similaires à 2019. Les maximales moyennes mensuelles, étaient de 12,89°C (13,99°C en 2019) et les minimales moyennes de 3,45°C (4,29°C en 2019). La pluviométrie du mois était de 84 mm⁽¹⁾ de précipitations, soit un peu moins que l'an passé (103 mm⁽¹⁾ en 2019), avec 31 mm⁽¹⁾ de pluie pour la seule journée du 5.

L'hiver refait une incursion à partir du 23 et ce jusqu'à la fin du mois, avec des températures négatives accompagnées d'une bise du nord qui a accentué la sensation de froid.

Le mois d'avril aura vu une météo très clémente avec des températures très douces et un ciel sans nuages, qui nous aura rendu le confinement un peu moins pénible.

Les températures maximales moyennes mensuelles pour ce mois étaient de 21,01°C (16,19°C en 2019) et les minimales moyennes mensuelles de 7,48°C (6,14°C en 2019). Avec 15 mm⁽¹⁾ de précipitations (62 mm⁽¹⁾ en 2019), avril a été un mois très sec et aura connu la plus longue période de l'année sans précipitations, qui allait du 31 mars au 25 avril.

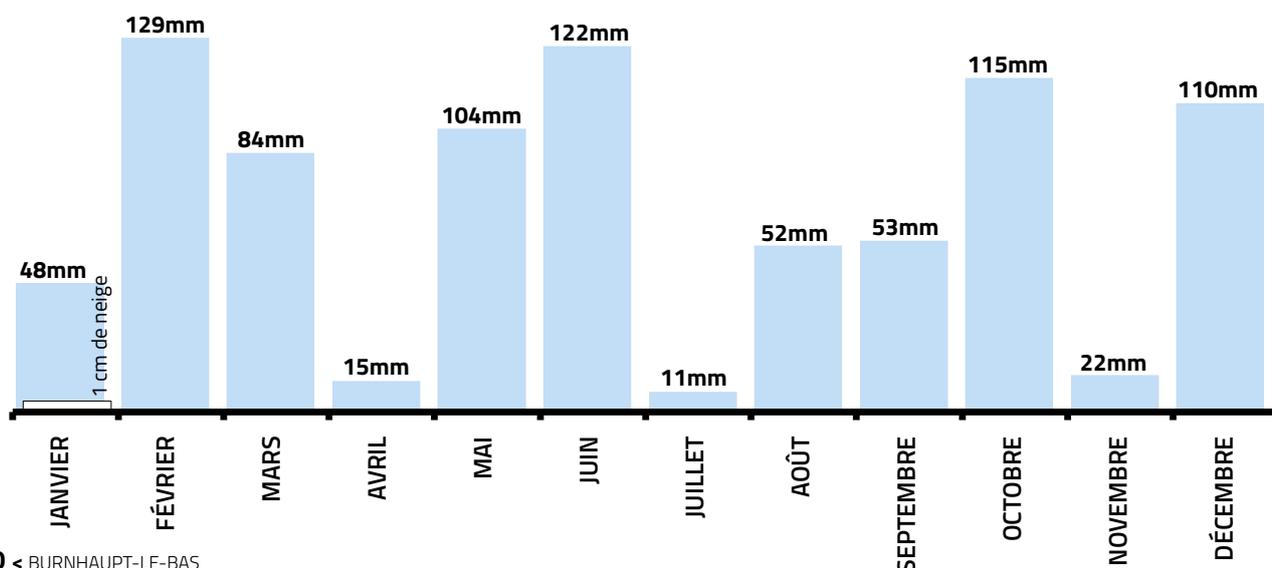
Tout comme l'an passé, le mois de mai a vu un coup de froid remarquable s'abattre sur les plaines d'Alsace. Le 11, les températures ont baissé brutalement, jusqu'à perdre une vingtaine de degrés en 24 heures. Le 10 mai, la température maximale était de 26,3°C sous abri, alors que le lendemain, j'ai relevé une température maximale de 7,4°C! Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 20,4°C (18,07°C en 2019), alors que les moyennes minimales mensuelles étaient de 9,57°C (8,16°C en 2019). Le mois de mai a été, par rapport au mois précédent, un mois relativement arrosé avec un cumul de précipitations de 104 mm⁽¹⁾ (72 mm⁽¹⁾ en 2019).

Juin a été un mois avec des températures certes moins chaudes qu'en 2019, mais dans les normales saisonnières. Durant tout le mois, les températures étaient douces, avant de grimper vers la fin du mois, atteignant 29,8°C le 25. Les températures moyennes maximales mensuelles étaient de 23,5°C (27,15°C en 2019), alors que la moyenne minimale mensuelle du mois était de 13,6°C (15,35°C en 2019). Juin a été relativement arrosé avec 122 mm⁽¹⁾ de précipitations (55 mm⁽¹⁾ en 2019).

Avec un cumul de précipitations des six premiers mois de 502 mm⁽¹⁾ (385 mm⁽¹⁾ pour 2019) pour un total annuel de 865 mm⁽¹⁾, l'année 2020 aura connu un premier semestre relativement arrosé.

Avec une température moyenne mensuelle maximale de 27,93°C (28,81°C en 2019) et une moyenne minimale de

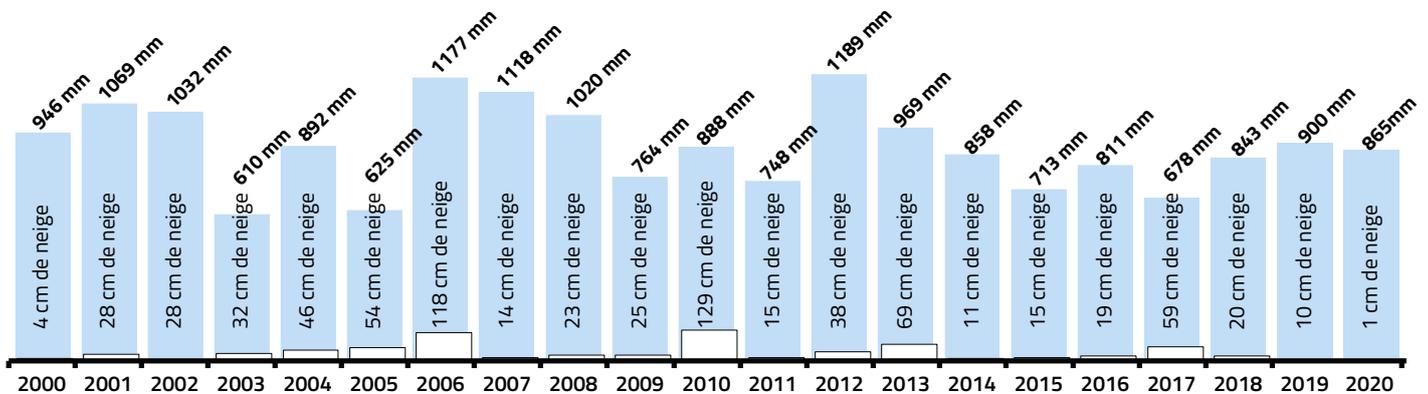
Pluviométrie totale en mm - Année 2020 = 865 mm + 1 cm de neige



Précipitations depuis l'année 2000 pour Burnhaupt-le-Bas.

Total = 18715mm de pluie + 730cm de neige

Total des précipitations cumulées = 19445mm



15,58°C (16,5°C en 2019), le mois de juillet aura été moins chaud que l'année passée.

La très faible pluviométrie, 11 mm⁽¹⁾ (42 mm⁽¹⁾ en 2019), aura fait du mois de juillet le mois le plus sec de l'année.

Avec une température maximale moyenne de 28,27°C et une moyenne minimale de 16,72°C (15,44°C en 2019), août a été plus chaud qu'en 2019 (27,37°C en 2019), ce qui en a fait le mois le plus chaud de l'année. Toutefois, la fin du mois a vu une chute brutale des températures, à partir du 29, atteignant une température maximale de 15,1°C pour la journée du 30!

Avec 52 mm⁽¹⁾ de précipitations, la pluviométrie du mois a été moins importante qu'en 2019 (74 mm⁽¹⁾ en 2019).

Le mois de septembre, moyennement arrosé, a été relativement doux avec des températures quasiment identiques à l'an passé. La température maximale moyenne mensuelle était de 23,64°C (23,16°C en 2019) et la moyenne minimale mensuelle de 12,2°C (12,08°C en 2019). À partir du 25, la fin du mois aura connu une chute brutale des températures et l'apparition des premières neiges sur les sommets vosgiens.

Les précipitations du mois étaient relativement basses avec 53 mm⁽¹⁾ de pluie (42 mm⁽¹⁾ en 2019).

L'automne commence fraîchement.

Le mois d'octobre débute avec la cinquantième tempête de l'année, Alex, qui a traversé la France le 04. Le mois a affiché des températures très fraîches avec une moyenne maximale moyenne de 14,77°C (17,25°C en 2019) et une moyenne minimale mensuelle de 8,08°C (9,86° en 2019). Le mois a été relativement arrosé avec un cumul de précipitations de 115 mm⁽¹⁾ (142 mm⁽¹⁾ en 2019).

Novembre voit le retour de la douceur, avec une moyenne maximale mensuelle de 12,1°C (9,54°C en 2019) et une

moyenne minimale mensuelle de 4,38°C (4,4°C en 2019). Les premières températures négatives font leur apparition à partir du 21 et les précipitations cumulées relevées étaient de 22 mm⁽¹⁾ (98 mm⁽¹⁾ en 2019) ce qui fait de novembre le deuxième mois de l'année le moins arrosé de l'année.

Avec une moyenne maximale mensuelle de 6,96°C (8,31°C en 2019) et une moyenne minimale mensuelle de 2,26°C (2,38°C en 2019), les températures du mois de décembre relevées sont nettement plus fraîches qu'en 2019. Les températures chutent drastiquement à partir du 25, avec le passage de la sixième tempête de l'année, Bella, qui a traversé la France.

Le 01 décembre les premières chutes de neige font leur apparition. Le paysage est recouvert d'un fin manteau blanc de 1 cm d'épaisseur.

Avec 110 mm⁽¹⁾ de pluie et 1 cm⁽¹⁾ de neige, soit 111 mm⁽¹⁾ de précipitations cumulées, ce mois aura été légèrement moins arrosé qu'en 2019 (117 mm⁽¹⁾).

Avec 1015,75 hPa⁽²⁾, la moyenne des pressions barométriques était légèrement supérieure à celle de 2019 (1014,64 hPa⁽²⁾) et était à peine au-dessus de la barre des 1015 hPa⁽²⁾, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La pression barométrique la plus basse a été relevée le 04 décembre avec 958,30 hPa⁽²⁾, alors que la plus élevée était de 1040,40 hPa⁽²⁾ relevée le 20 janvier.

Avec une moyenne annuelle de 24,06 km/h, l'année 2020 a été légèrement plus venteuse que 2019 (21,92 km/h). Le mois de février, avec ses trois tempêtes consécutives, a été le plus venteux avec une moyenne mensuelle de 35,04 km/h et la rafale la plus élevée a été mesurée le 27 février avec 64,8 km/h.

Avec un cumul annuel de 865 mm⁽¹⁾ de pluie et 1 cm⁽¹⁾ de neige, la pluviométrie de

2020 aura été légèrement plus faible qu'en 2019 (900 mm⁽¹⁾ de pluie et 10 cm⁽¹⁾ de neige). Ce fut le mois de février qui a comptabilisé la plus grande pluviométrie avec 17 jours de précipitations qui ont donné un cumul mensuel de 129 mm⁽¹⁾.

La période la plus longue avec précipitations était de 2 fois 6 jours de pluies consécutives, une première fois du 29 février au 6 mars et du 1^{er} au 7 octobre, alors que la période la plus longue sans précipitations consécutives était, elle, de 26 jours, allant du 31 mars au 25 avril.

Durant toute cette année j'ai dénombré 11 orages à Burnhaupt-le-Bas (9 en 2019).

L'année 2020 a été marquée par une succession de tempêtes qui ont balayé notre pays de la fin de l'hiver au début du printemps.

On retiendra également de violents épisodes méditerranéens qui ont généré des crues et des inondations localement dévastatrices en janvier dans le Roussillon, en septembre dans les Cévennes et en octobre dans les Alpes-Maritimes.

La température annuelle moyennée sur le pays a atteint 14,1 °C, dépassant la normale de 1,5 °C. L'année 2020 s'est ainsi classée au 1^{er} rang des années les plus chaudes sur la période 1900-2020 devant 2018 (13,9 °C) et 2014 (13,8 °C).

(Source Météo France).

Tous ces relevés ont été pris par mes soins, à Burnhaupt-le-Bas, au 24 rue Maurice Ravel.

Rappel:

les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.

⁽¹⁾ 1 mm de pluie = 1 litre d'eau au m² et 1 cm de neige = 1 mm d'eau.

⁽²⁾ hPa = hectopascal (anciennement millibar).

1015 hPa⁽²⁾ est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.



Mises à l'honneur



Bernard KRAFFT

Bernard Krafft nous a quitté le 8 Mars dernier dans sa 71^e année.

Natif de Burnhaupt-le-Bas, Bernard a pendant de longues années œuvré dans le monde associatif de notre commune et nous tenons ici à rendre hommage à son dévouement.

C'est au sein de l'ASCBB que l'on se souvient tout particulièrement de Bernard. Association créée en 1977, il la rejoint peu de temps après pour s'occuper de la section tennis et entre ensuite au comité aux côtés de Maurice Larger et d'Yvette Andler. En 1982, il prend la présidence à la suite de M. Adli, poste qu'il occupera pendant plus de 24 ans. Grâce à son dynamisme et son sens de la communication l'association grandit et se diversifie en proposant une palette d'activités sportives et culturelles, pour adultes et enfants, de plus en plus variée ; la peinture ; la gym adaptée, la planche à voile, le jet ski etc... Dans les années 90, l'association comptait plus de 300 membres ne venant pas seulement du village mais de tous les alentours. Bernard a su rassembler tout ce monde et faire fructifier l'association qui existe encore aujourd'hui. Dans les années 2000, il organise aussi avec l'association, les 1^{ères} fêtes de la musique aux côtés de la commune. En 2006, il quitte le village et passe le flambeau à Yvette Andler qui a continué à porter l'association jusqu'en 2014.

En 2002, Bernard Krafft, sur l'initiative du maire Marthe Bitsch, accepte de présider une autre belle aventure qui est le festival de marionnettes « De fil en Forme » qui se déroule à Masevaux sur une semaine pendant l'été de 2002 à 2007. Il s'agit d'organiser les événements, de loger les artistes et de trouver les bénévoles pour encadrer les spectacles. Là encore, Bernard relève le défi et donne de son temps pour que le festival soit une réussite.

Il était un homme dévoué et au service des autres et ceux qui l'ont connu et estimé ressentent une grande tristesse !

Cécile - Aventurière voyageuse

Nom : FERNEY

Prénom : Cécile

Age : 25 ans

Résidence : Burnhaupt le Bas / Canada

Signe particulier : Skieuse - Bikeuse

Tombée dans le voyage petite avec papa et maman, Cécile est toujours sur la route.

Après multiples voyages en France, l'Indonésie seule avec son sac à dos, le Québec à deux reprises, la voilà repartie.

L'aventurière est repartie depuis un peu plus d'une année pour chasser la neige et les trails Canadiens, seule avec son sac à dos et ses skis, sans parler l'anglais et sans savoir où aller.

Aujourd'hui l'anglais c'est dans la poche. Cécile a su trouver sa place au Canada dans la région de la Colombie-Britannique. Après avoir pris l'avion à Mulhouse/Bâle pour Montréal, puis l'avion pour Vancouver, elle achète une voiture et se rend vers les montagnes rocheuses. Après un périple de 1000km elle découvre la petite ville de Fernie, entourée de montagnes.

Entre la poudreuse pour skier et les trails mondialement connus pour le vélo, Cécile ne s'ennuie pas. Entre opportunités et rencontres inattendues, elle profite d'une vie pleine d'aventures au Canada.

Cet hiver elle a pu réaliser un de ses rêves ; un film de ski entièrement féminin, qui sera en ligne l'hiver prochain. Travailler sur un tel projet n'a pas été de tout repos pour cette jeune Burnhauptoise mais le défi sera bientôt accompli.

Cet été Cécile prévoit une chasse aux meilleurs trails de vélo de la Colombie-Britannique avec son van aménagé et elle espère réaliser quelques images à vous partager.

Alors n'hésitez pas à suivre ses aventures sur les réseaux sociaux !

Cécile ne compte pas s'arrêter là et espère découvrir les trails de vélo en Nouvelle-Zélande et Australie.

Comme elle dit « l'avenir est incertain, il faut profiter maintenant ».



Parole à nos voisins

Commune de Burnhaupt-le-haut

Envie de vous promener... dans un rayon de 10 km ?

Venez à Burnhaupt-le-Haut !



Trois circuits de promenade de longueurs différentes sont à votre disposition au départ du parking de la mairie de Burnhaupt-le-Haut. Là, un plan et trois balisages différents vous guideront à travers le village.

Et nouveauté cette année, une balade ludique pour toute la famille, réalisée en partenariat avec l'office de tourisme de la vallée de la Doller, verra le jour en juin. Le livret de cette balade sera disponible à l'office de tourisme, à la mairie et dans les commerces de Burnhaupt-le-Haut.

Profitez-en bien pendant les beaux jours !

Circuits de découverte et de promenade

Départs

		Circuit court (familial) : 2,9 km 40 minutes à pied
		Circuit moyen (découverte) : 4,5 km 1 heure à pied
		Circuit long (tour du village) : 8,6 km 2 heures à pied



Solidarité

Un numéro vert d'Appui aux personnes handicapées et aux aidants dans le cadre de la crise, pour des solutions près de chez vous

- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'une **aide à la reprise des soins** et des accompagnements interrompus pendant le confinement.
- Vous êtes en **situation de handicap** et avez besoin d'un **accompagnement renforcé** pour des besoins rendus plus complexes ou des **troubles aggravés** par la crise.
- **Vous êtes aidant et avez besoin** de soutien.

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

Appelez le



0 800 360 360

Service & appel
gratuits



Des solutions près de chez vous!

Le **0800 360 360** vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées :

- soit en mobilisant des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux,
- soit en proposant une réponse coordonnée,
- soit en créant de nouvelles solutions.

Les coordonnateurs de parcours sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Les +

- + de **simplicité** pour les personnes et les aidants.
- + de **proximité** pour trouver des solutions près de chez eux.
- + de **rapidité** pour apporter des réponses dans l'urgence.
- + de **compétences mobilisées** pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.
- + de **agilité** pour s'adapter au contexte de crise.

handicap.gouv.fr/0800360360/

La communauté 360 de votre territoire :



3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes de plus de 1500 habitants, est :

- L'aide sociale légale: traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale: prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...



Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Président	Alain GRIENEISEN
Vice-présidente	Céline CHARPENTIER
Membres:	Catherine GRABOWSKI
	Géraldine DE PAOLI
	Maryline SOTHER
	Michel FLHUR
	Sandrine VON DER OHE, représentante de la Fondation le Phare
	Catherine KEYSER, représentante de l'APA
	Fernand THUET, représentant de l'UDAF
	René RITTER, représentant de l'association Au fil de la vie
	Danièle DIETRICH, représentante de l'association Femmes d'Alsace

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact. Discrétion assurée.





Infos diverses



Infos gendarmerie

Pré-plainte en ligne

Ce télé-service permet à tout citoyen d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu (vols, dégradations, escroqueries...).

À l'issue de cette déclaration et de la fixation d'un rendez-vous en découlant, la victime doit se rendre à l'unité de gendarmerie ou au commissariat de police qu'elle a choisi pour signer sa plainte afin de la valider.

Ce site est hébergé sur internet et est accessible à l'adresse suivante :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

- Fermez la porte à clé même si vous êtes chez vous
- De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils
- Photographiez vos objets de valeur et notez les numéros de série

SIGNELEZ à la Gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (repérage, etc...)

En cas d'absence durable

Dans le cadre des opérations TRANQUILLITÉ VACANCES organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la Gendarmerie. Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

GENDARMERIE de MASEVAUX :
03.89.82.40.39

RAPPEL DES HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

À LA BRIGADE DE MASEVAUX :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, 24h/24 et 7 jours /7, vous pouvez être mis en relation avec un opérateur de la Gendarmerie (17 ou 112).

**AVEC LES SACS
CANI
PROPRE**

**L'AFFAIRE EST DANS
LE SAC !**

C'EST GRATUIT !

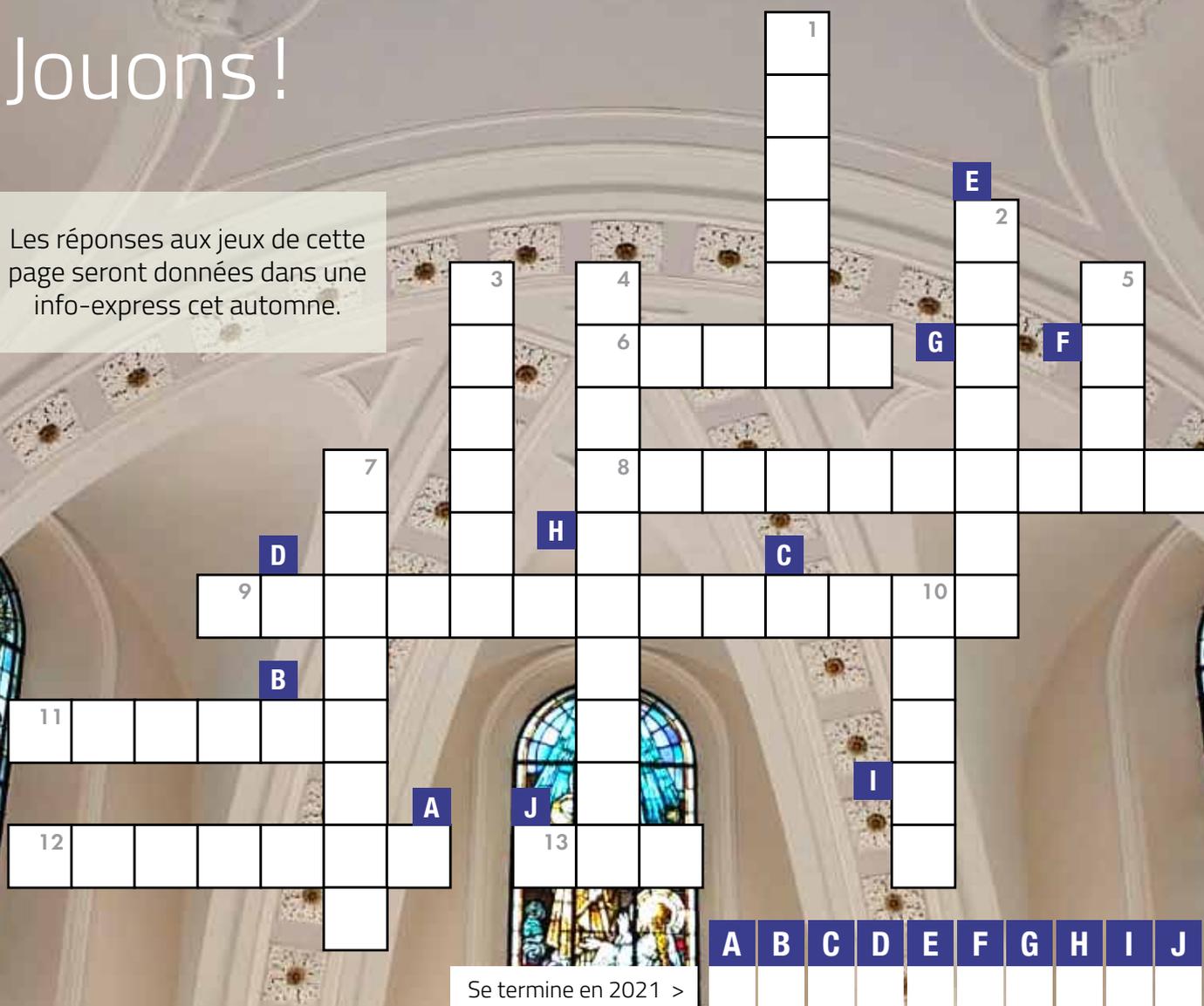
**Venez vite
chercher
vos sacs
en Mairie**

Plus d'infos au :
03 89 48 70 61

Commune de
BURNHAUPT-LE-BAS

Jouons !

Les réponses aux jeux de cette page seront données dans une info-express cet automne.



L'église et son mobilier

HORIZONTAL

6. Nom désignant la table sacrée où est célébrée l'eucharistie.
8. Petite armoire située dans le chœur où sont conservées les hosties consacrées.
9. Lieu clos dans lequel les fidèles reçoivent le sacrement de pénitence.
11. Partie de menuiserie de l'orgue servant à cacher les mécanismes et tuyaux de l'instrument.
12. Élément architectural de l'édifice, tour qui coiffe le toit.
13. Partie de l'église où se rassemblent les fidèles.

VERTICAL

1. Nom d'un des saints patron de notre église paroissiale.
2. Composition en transparence faite de verre coloré et découpé ornant les ouvertures de l'édifice.
3. Lieu surélevé dans la nef d'où les prêtres faisaient leur homélie.
4. Élément contenant de l'eau bénite autour duquel on se rassemblait pour recevoir le baptême.
5. Nom d'un des saints patrons de l'église.
7. Réceptacle se trouvant à l'entrée de l'église.
10. Pupitre destiné à recevoir le livre de lecture.



Oeil de lynx





OPÉRATION ŒIL DE LYNX - 5^e édition

Jeunes et moins jeunes, pour le plaisir, découvrez ou redécouvrez notre village.

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., arpentez les rues et sentiers de notre village, inspectez les coins et les recoins, levez les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos ci-contre.

Un petit prix sera remis aux gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses.

- Remplissez le talon ou répondez sur papier libre, et déposez-le en mairie, avant le 1^{er} septembre 2021
- 1 participation par foyer

NOM Prénom Age

Adresse

Téléphone

	OBJET OU BÂTIMENT ?	ADRESSE ?
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		
Photo 6		
Photo 7		
Photo 8		
Photo 9		
Photo 10		
Photo 11		
Photo 12		



État civil

Août 2020 à décembre 2020



80 ans
et toujours fringants

Ils / elles ont eu de 70 à 79 ans...

Août 2020

70 ans	Mme KALT Danièle	05/08/1950
70 ans	M. SENDER Gabriel	11/08/1950
70 ans	M. SOTHER André	24/08/1950
71 ans	Mme ANDLER Michelle	18/08/1949
72 ans	M. KIRSCHER Jean-Paul	15/08/1948
74 ans	Mme ONIMUS Mariette	15/08/1946
75 ans	M. HENRIOT Jean Marie	17/08/1945
76 ans	Mme SICK Christiane	11/08/1944
77 ans	Mme WEINZAEPFLEN Gisèle	22/08/1943
78 ans	M. SCHMIDT Raymond	29/08/1942

Septembre 2020

73 ans	M. BURNER Antoine	13/09/1947
76 ans	M. GREDER Gérard	13/09/1944
79 ans	M. BERLINGER Raymond	07/09/1941
79 ans	Mme MULLER Marie-Thérèse	24/09/1941

Octobre 2020

70 ans	Mme BAUMANN Bernadette	03/10/1950
70 ans	M. RITTER René	30/10/1950
71 ans	M. KNIBIHLER Daniel	05/10/1949
71 ans	Mme GARNIER Marie-France	26/10/1949
71 ans	M. GROSS Lucien	31/10/1949
72 ans	M. GOLDSCHMIDT Henri	08/10/1948
72 ans	M. DIETRICH Maurice	27/10/1948
73 ans	M. BESSMER Jean-Claude	14/10/1947
73 ans	Mme GREDER Liliane	17/10/1947
74 ans	Mme GRIENEISEN Monique	05/10/1946
74 ans	Mme JARDOT Marlène	21/10/1946
75 ans	M. ANDLER André	09/10/1945
75 ans	Mme DI ROSA Mireille	13/10/1945
75 ans	Mme KOLB Marie-Louise	16/10/1945
75 ans	Mme MAURER Cécile	26/10/1945
76 ans	Mme CLARK Mary	01/10/1944
77 ans	Mme BUHL Raymond	10/10/1943
77 ans	Mme MULLER Paulette	20/10/1943

Novembre 2020

70 ans	M. NEFF Georges	16/11/1950
70 ans	Mme KUNEMANN Marie-Jeanne	30/11/1950
71 ans	Mme BORGES Maria	06/11/1949
73 ans	Mme STEFANCZYN Nicole	24/11/1947
75 ans	M. EGLIN Bernard	06/11/1945
75 ans	M. SCALCO René	25/11/1945
76 ans	M. FINCK André	28/11/1944
79 ans	M. HESS Jean-Paul	28/11/1941

Décembre 2020

70 ans	Mme KUENEMANN Thérèse	15/12/1950
70 ans	M. BAUMANN Armand	17/12/1950
71 ans	M. KECK Jean Pierre	02/12/1949
74 ans	Mme BOLLE-REDDAT Mireille	26/12/1946
76 ans	M. CARDEY Bernard	31/12/1944
77 ans	M. BOSSHARTH Xavier	22/12/1943
79 ans	M. SCHMITT Paul	28/12/1941

80 ans et plus...

Août 2020

80 ans	Mme STAENDER Marie-Jeanne	16/08/1940
83 ans	M. BERNA Joseph	29/08/1937
85 ans	M. STROEBELE Louis	07/08/1935
86 ans	Mme HOFFMANN Bernadette	03/08/1934
88 ans	M. SCHICK Pierre	03/08/1932
89 ans	Mme KOLB Marinette	30/08/1931
93 ans	M. GENSBITTEL Aloyse	31/08/1927

Septembre 2020

81 ans	M. BITSCH Joseph	02/09/1939
81 ans	Mme RICHERT Marie-Rose	18/09/1939
82 ans	M. KIRSCHER Pierre	06/09/1938
84 ans	Mme SENDER Marie-Louise	02/09/1936
84 ans	Mme GROSS Marinette	17/09/1936
84 ans	Mme NEFF Reine	21/09/1936
89 ans	Mme SILBERMANN Henriette	13/09/1931
89 ans	Mme WEISS Jacqueline	24/09/1931
93 ans	Mme SAUNER Marie Louise	18/09/1927

Octobre 2020

81 ans	Mme DUDT Henriette	02/10/1939
81 ans	M. KOCH Jean-Pierre	19/10/1939
82 ans	M. HOLDER André	07/10/1938
82 ans	Mme SCHMIDT Marlène	10/10/1938
85 ans	M. RUIZ DAGA Sebastian	01/10/1935
87 ans	Mme HOLDER Marthe	06/10/1933
87 ans	M. BAUMANN Paul	20/10/1933
89 ans	M. SILBERMANN René	28/10/1931
91 ans	M. ROSSI Roger	14/10/1929

Novembre 2020

81 ans	Mme BACZYNSKI Marianne	16/11/1939
82 ans	Mme BAUER Christiane	14/11/1938
83 ans	M. GREDER Etienne	29/11/1937
85 ans	Mme GREYENBIHL Huguette	17/11/1935
94 ans	M. KOLB Albert	25/11/1926

Décembre 2020

82 ans	M. COMOLLI Gilbert	05/12/1938
82 ans	Mme MATHIS Ginette	12/12/1938
83 ans	Mme HUTTER Odile	09/12/1937
85 ans	Mme FINCK Marthe	24/12/1935
86 ans	M. DONISCHAL Georges	24/12/1934
87 ans	M. CACHEUX Bernard	11/12/1933
88 ans	Mme TSCHAEN Madeleine	02/12/1932





Naissances

CORDONNIER Clara Marie née le 28 novembre 2019

MATTIONI Lucie Maria née le 1^{er} septembre

FREY Marty Nicolas Marc né le 18 octobre

FREY Mathilde Jeanne Léopoldine née le 18 octobre

COUSY Syéna née le 25 octobre

BADER Tiago né le 18 novembre

VINCENT Lynn née le 8 décembre

SINGER Oxence Pierre Michel né le 23 décembre

Mariages

1^{er} août 2020

DUCATEL Dylan Bernard Raymond et WEYBRECHT Marine

5 septembre 2020

FERNANDES DA SILVA Florent et SANGREGORIO Marie-Laure

10 octobre 2020

GREDER Damien Paul Marcel et PUSTÓWKA Lydia Sybille

28 novembre 2020

KURZEPA Nathan et MALOSH Olga



Noces d'or (50 ans)

6 avril 1970

ANGIOLINI Antoine et KECK Monique

2 mai 1970

WERLIN Albert et KIRSCHER Marie-Claude

2 novembre 1970

EHRET Philippe et GUIDEMANN Monique

Noces de palissandre (65 ans)

28 janvier 1955

DONISCHAL Georges et SCHMITT Marceline

22 avril 1955

SILBERMANN René et GREDER Henriette

Décès



WEISS Irma Antoinette Mathilde
décédée le 29 septembre à THANN (98 ans)

BLIN Marie Hélène
décédée le 20 octobre à MULHOUSE (69 ans)

Le traditionnel agenda municipal a été remplacé cette année par la confection de 1000 sacs de course en toile, sponsorisés par nombre de nos partenaires locaux.



MERCI aux participants!